

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 24 février 2022, à 19h30
grande salle de l'hôtel de ville, Romont

Présidence	Mme	Nicole BARDET, présidente
Vice-présidence	M.	Patrice BEAUD, vice-président
Présents-es		Pour le conseil général, 46 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Milan ANDRIC - Philippe AYER - Luc BARDET - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Stéphane DEMIERRE - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PACCAUD - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Valérie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOZ - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Stefan TRÜMPLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER
Excusés-es		Pour le conseil général Mme/MM. Emilien GIRARD - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Laurent SCHMUTZ
Présents-es		Pour le conseil communal, 8 membres M. Jean-Claude CORNU, syndic M. Thierry SCHMID, vice-syndic Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD Pour l'administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal
Excusé		Pour le conseil communal M. Armand JAQUIER.
Rédacteur	M.	Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MME NICOLE BARDET, PRESIDENTE

*« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

Je n'ai pas besoin de vous demander ce soir qui est monté la colline à pied, vélo ou trottinette ? En effet, quel plaisir de pouvoir lire sur vos visages découverts, les rougeurs de l'effort, ou pas :-).

Je félicite toutes les personnes qui ont osé changer leurs habitudes pour se rendre ce soir, à mon invitation, à notre séance du conseil général que ce soit en trottinette, à vélo ou à pied. J'espère que l'expérience vous aura été bénéfique. Changer de moyen de locomotion peut nous amener à changer de perspectives. Ce soir, nous avons l'occasion de voter sur plusieurs objets en lien avec la mobilité et la sécurité routière et j'espère vivement voir la concrétisation de ces projets.

Il y a 10 ans, je m'insurgeais de l'interdiction pour les élèves de se rendre à vélo à l'école. Je constate aujourd'hui, que même si les infrastructures n'ont pas beaucoup évolué, beaucoup de projets vont dans le sens de plus de sécurité pour les différents utilisateurs de la route. Je me réjouis en particulier de voir sans cesse augmenter le nombre de cyclistes sur la route et espère vous y croiser de plus en plus nombreuses et nombreux !

Le COVID nous laisse un peu de répit et c'est ainsi que chacune et chacun est libre d'enlever ou non son masque pour la séance de ce soir.

Nous accueillons deux nouveaux membres ce soir dans nos rangs, Monsieur Milan ANDRIC (PS), en remplacement de Mme Pascale ZERMATTEN. Monsieur ANDRIC, veuillez svp vous lever.

« applaudissements ! »

et Madame Marie-Christine CLERC (PDC) en remplacement de M. Thierry ECOFFEY. Madame CLERC, veuillez svp vous lever.

« applaudissements ! ».

Je vous remercie de votre engagement.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai présidé le conseil général tout au long de cette année et que je vous ai accompagnés dans l'utilisation des nouveaux outils mis à disposition par notre règlement du conseil général. Ce règlement donne du rythme et de l'efficacité à nos séances, tout en laissant une plus grande place pour les débats d'idées.

Ce soir, nous bouclons la boucle, étant donné que le conseil communal donnera sa position sur l'un des postulats qui a été déposé il y a quelques mois.

A présent, il ne tient plus qu'à vous de bien utiliser les différents outils afin de faire vivre la démocratie dans notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne séance de conseil général et me réjouis de vous retrouver à son issue pour partager le verre de l'amitié.

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le conseil général
 - M. Emilien GIRARD.
 - Mme Rachel HUFSCMITT.
 - M. Manuel HURNI.
 - M. Laurent SCHMUTZ.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **46** conseillères et conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **Mme la Présidente** demande à chacune et à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

Mme la Présidente prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

Mme la Présidente prie les intervenantes et les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de **décliner leur identité en début d'intervention**.

A l'ordre du jour figure l'adoption du règlement du personnel communal et les statuts de la Région Glâne-Veveyse (RGV). Conformément à l'article 84 alinéa 2 du RCG, les amendements portant sur des articles de règlements de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Faisant référence au courriel adressé mardi matin par le conseil communal à tous les membres du conseil général, **Mme la Présidente** passe la parole à **M. le Syndic** pour la demande de modification du point 3.4.

- Intervention de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

« Effectivement, à la suite de la discussion que le conseil communal a eu, d'abord avec la commission financière, et aussi après avoir été attentif aux retours des groupes politiques qui ont préparé cette séance du conseil général, il nous est apparu que l'un des points du message 3.4. était controversé et suscitait beaucoup de questions.

Le conseil communal en a donc reparlé et on s'est effectivement rendu compte de la pertinence de certaines des interrogations. Des aspects très formels ont été relevés comme le fait d'avoir deux crédits pour de l'investissement et dans le même paquet un crédit pour une étude. Cela était justifié car la matière est la même, à savoir la sécurité routière, mais ce n'était pas de très bonne orthodoxie par rapport à ce que souhaite la commission financière.

Figurait également, dans le message, à titre illustratif, un schéma tiré de l'étude Team+ qui a semé le trouble et soulevé beaucoup de questions. On a tous commencé à discuter de la justesse de la sortie sur la route cantonale depuis le garage Bochud et de la pertinence de ceci et de cela, à tel point que le conseil communal a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour, de reprendre le sujet en tenant compte des remarques déjà émises, de voir quel serait le meilleur accompagnateur pour nous dans le cadre du crédit d'étude que vous serez de toute manière amené à nous accorder pour la zone est trop complexe à cet endroit pour pouvoir partir directement avec une réalisation. On n'est pas en train de ranger ce dossier dans un tiroir. On va y revenir cette année encore, très certainement. Il restera donc dans cet objet les points 2 « la Route de la Maladaire » et 3 « la Route de Billens » qui n'ont pas suscité beaucoup de controverses. »

L'ordre du jour modifié n'amenant pas de question et aucune motion d'ordre demandant une modification du cours des débats, selon RCG article 90, n'étant présentée, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 46 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE MODIFIÉ.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Chaque membre a reçu ce document.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** soumet ce procès-verbal au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 46 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021.

Mme la Présidente remercie M. BARD, secrétaire communal, pour l'excellente tenue de ce document.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- cf. annexe 1 – dossier de présentation

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour cette présentation (cf. annexe 1).

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention de **M. Luc BARDET**, conseiller général, pour le Groupe Les Vert-e-s

« Concernant le bois issu de nos forêts, sera-t-il effectivement utilisé pour la construction de cette école, maintenant que le constructeur est connu ? Avez-vous pu avancer sur cette partie importante de ce dossier ? »

■ Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

« Nous n'avons pas encore avancé sur ce point précis. Nous avons eu une séance avec le « Team Aliénor » au cours de laquelle nous avons passé en revue l'ensemble des problèmes plutôt liés à la procédure. L'option bois n'est pas remise en cause mais il faut faire attention, dans la mesure où il faut être lucide. Lorsqu'on parle du bois de nos forêts, quel est le périmètre pris en considération ? Aucune réserve n'avait été faite à cet égard.

Par contre, on va tout faire pour avoir du bois aussi indigène que possible. On va donc reparler de la chose dans les semaines à venir et on fera donc tout notre possible pour aller dans ce sens. »

■ Communication de **M. Dominique ZÜRCHER**, conseiller général, pour le groupe socialiste

« L'école est un lieu d'apprentissage et de formation, et non pas uniquement dans les salles de classes. La non-discrimination, l'égalité des genres, se vit et se développe principalement au gré des interactions entre les enfants. Dans ce contexte, la façon dont est organisé l'environnement dans lequel ils-elles évoluent joue un rôle important. Mettre au premier plan, au milieu de la cour d'école, le terrain de sport où l'on pourra jouer au foot ou au basket, et reléguer les autres activités en marge, n'est certainement pas anodin, et contribue à perpétuer une certaine vision et hiérarchisation des valeurs de la société.

Ainsi, une attention particulière devra être portée à la réalisation d'aménagements extérieurs permettant de décloisonner les activités, et donner un espace et une importance équivalente à toutes et à tous. »

■ Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

« Le conseil communal prend bonne note de cette remarque et de ces souhaits. Le conseil communal sera très attentif à ces questions-là ; il s'agit déjà d'une raison pour laquelle nous avons imposé aux équipes, pour la dernière phase, soit depuis le mois d'octobre, de s'adjoindre, dès ce moment-là, les services d'un architecte paysagiste.

On se rend compte d'un site assez remarquable ; il y a lieu de coordonner l'interface avec le site déjà bâti avec en particulier le quartier En Bouley, le Bicubic et Epicentre. Dès le départ, une attention particulière a été apportée par plusieurs équipes à l'utilisation des espaces extérieurs par les élèves, à l'arrivée en classe, l'utilisation durant les pauses, etc. Sera-t-il possible de ramener les terrains de football et de basket directement au milieu du préau ? La question devra être étudiée. Tous ces différents éléments seront également examinés dans le cadre des groupes d'accompagnement (groupe des parents par exemple) qui devront aussi être attentifs. »

S'agissant d'une information, ce point ne fait l'objet d'aucun vote formel.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1. DE CHF 500'000.- POUR L'ETUDE DE L'ESPLANADE D'ARRUFFENS

- cf. annexe 2 – dossiers de présentation

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, et à **M. Marc MENOUD**, conseiller communal en charge du dicastère URBANISME/CONSTRUCTIONS, pour la présentation de cette demande de crédit (cf. annexe 2 – dossiers de présentation).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de **M. Fabrice CORBAT**, membre de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance, le 1^{er} février 2022, du message 3.1. relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la réalisation de la future Esplanade d'Arruffens. Elle remercie également le conseil communal qui a répondu à ses interrogations le 8 février.

La commission financière relève la qualité de cet ambitieux projet, qui a le mérite de s'intégrer harmonieusement avec celui de la nouvelle école et de la vie du plateau d'Arruffens. Il permet également de s'adapter dans le temps aux futures augmentations des flux de transports. Son impact ne peut être que bénéfique pour la population.

Toutefois, la commission financière souhaite vivement partager ses inquiétudes à propos des incidences financières que celui-ci aura sur notre commune.

À la future école, dont les montants sont pour l'heure peu clairs, vient s'ajouter un projet qui avoisinera sans doute les 8 millions de francs.

Il nous manque, pour l'instant, des éléments de planification qui pourraient nous permettre d'acquérir une vision sereine de ces investissements à venir.

Il nous paraît dès lors essentiel que le conseil communal nous fournisse des estimations des coûts les plus précises possibles. Nous insistons également sur le fait que le contrôle des coûts et le respect des budgets joueront un rôle capital.

La commission financière émet donc un préavis favorable quant à la demande de ce crédit d'étude et invite le conseil général à voter en faveur de celui-ci. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention de **M. Philippe JORDAN**, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux

« Réuni en séance de préparation le 16 février dernier, le groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance du message 3.1. et, m'étant fait l'auteur d'une intervention virulente à propos de la problématique des arrêts de bus sur le plateau d'Arruffens lors de la précédente législature, j'ai proposé de me faire le porte-parole du groupe pour cette demande de crédit qui me tient tout particulièrement à cœur.

Je souhaite d'abord remercier le conseil communal actuel et son prédécesseur d'avoir pris en considération les problèmes que j'avais soulevés à l'époque et d'avoir travaillé avec sérieux, avec tous les partenaires concernés, pour y apporter une solution tout à fait pertinente pour les nombreux élèves du degré primaire et du COGL qui fréquenteront quotidiennement cette zone.

Pour le groupe Horizons Nouveaux, il est évident que cette question des arrêts de bus doit être réglée avant la mise en service de la nouvelle école primaire et que cette demande de crédit permettra d'avancer dans la bonne direction en analysant les nombreux paramètres dont il y a lieu de tenir compte. Le groupe s'est d'ailleurs demandé si, au vu de l'ensemble des démarches comprises dans la demande de crédit, le terme d'étude était bien approprié et si celui de démarches de préparation et d'organisation en vue de la réalisation des infrastructures du plateau d'Arruffens n'aurait pas été plus adéquat.

En tout état de cause, le groupe Horizons Nouveaux acceptera avec enthousiasme cette demande de crédit et remercie d'avance le conseil communal d'informer le conseil général des résultats de l'étude en question.»

■ Intervention de **Mme Valérie PITTET**, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s

« Les Vert-e-s saluent l'attribution d'un crédit pour la mobilité de l'esplanade d'Arruffens. Il nous semble en effet primordial de sécuriser le secteur en favorisant la mobilité douce.

D'autre part, Romont ne s'étalant que sur 4 km, les déplacements dans la ville devraient se faire de manière générale majoritairement à vélo. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous souhaitons voir disparaître les voitures du périmètre des écoles.

Nous prions le conseil communal d'introduire rapidement la limitation de vitesse à 30 km/h dans les rues adjacentes (par exemple : Rue Paul Bondallaz, Rue Pierre de Savoie, etc.), cela afin d'éviter que le futur aménagement de l'Esplanade ne provoque un report de trafic dans ces rues résidentielles.

Ce projet étant indispensable à la réalisation de l'école sur le site En Bouley, les Vert-e-s soutiennent ce projet et vous invitent à faire de même. »

■ Intervention de **M. Lukas BIELER**, conseiller général, pour le groupe Vert'Libéral

« Le groupe PVL salue le projet de réaménagement du plateau d'Arruffens et comprend son importance pour l'avancement du projet de l'école En Bouley. Il regrette néanmoins que, pour l'organisation des arrêts de bus, une variante plus simple et certainement moins coûteuse avec des arrêts le long de la route n'ait pas été retenue. Une étude approfondie des deux

variantes permettrait de pondérer les avantages et inconvénients et aussi de tenir compte du coût avant de prendre une décision.

De plus, le PVL est convaincu que le réaménagement du plateau d'Arruffens doit être réfléchi dans sa totalité. La portée de la demande de crédit n'est pas claire, l'intitulé nommant uniquement l'esplanade d'Arruffens. Le groupe PVL, à la majorité, propose donc de renvoyer cette demande de crédit et de la représenter au prochain conseil général avec l'étude de deux variantes pour les bus et en élargissant la demande de crédit à l'aménagement global du plateau d'Arruffens. Ce renvoi permettrait aussi de considérer le coût attendu pour la réalisation de cette esplanade à la lumière du plan financier qui d'ici-là devrait être disponible. »

- Intervention de **M. Stefan TRÜMLER**, conseiller général, pour le groupe PLR

« Pour le dire d'entrée, le groupe PLR est favorable à ce projet d'étude.

Nous relevons surtout la clairvoyance et le courage du conseil communal et du syndic d'avoir pris le taureau des transports scolaires par les cornes, d'avoir réalisé à temps l'importance cruciale de cet élément par rapport au campus qui entre désormais en phase de réalisation. Un projet remarquable nous a été proposé.

Nous saluons également que le message présente de manière détaillée les éléments que l'étude devrait approfondir, même si le montant estimé n'est pas directement mis en corrélation avec les divers sujets.

Nous prenons acte des avantages de la solution "T" proposée, qui dissocie les trajets et arrêts des nombreux bus de l'axe routier et de passage de la Route d'Arruffens. Ce projet met en plus l'accent sur une zone qui pourrait devenir une sorte de vraie "esplanade", avec vue sur le paysage, digne du remarquable campus scolaire romontois.

La commission d'aménagement a accueilli le projet dans le même sens, et positivement. Un sujet pertinent à nos yeux a pourtant été soulevé : justement la meilleure définition du caractère urbanistique et de l'aménagement de la zone dégagée le long du campus. Aura-t-elle l'allure d'une esplanade qui mérite son nom, d'un espace vert, récréatif, emblématique même, au niveau de tout le quartier d'Arruffens ? Aura-t-on la volonté et à la fin aussi les moyens pour une telle réalisation ? En tenant compte des remarques de la commission, le message nous présente en tous cas une vision bien développée à ce sujet.

Un nouvel élément doit être pris en compte : le projet choisi pour l'école primaire. La variante qui occupera judicieusement la zone inférieure du terrain crée un généreux espace libre au milieu du campus. A côté de ce nouveau complexe et sous l'Epicentre, un grand et beau pré vert ouvert sur le paysage est préservé, donc d'autres espaces récréatifs dont bénéficiera désormais ce secteur de la ville.

Le groupe constate aussi que le dispositif pré-choisi se trouve au centre d'un réseau de mobilité complexe qui dessert non seulement les écoles, mais aussi des grands quartiers

d'habitation, deux bâtiments qui attirent un public très important, des parkings. Et la zone accueille des événements majeurs. Si l'on pouvait complètement isoler de cette toile le « môle » du transport scolaire et l'esplanade du campus, ce serait effectivement une solution idéale. Mais tel n'est pas le cas.

Pour conclure, et après n'avoir évoqué qu'une partie de nos discussions, nous sommes favorables à ce crédit et à cette intention, mais avec quand même des réserves :

Il nous semble judicieux de ne pas lancer cette initiative exclusivement dans le but de réaliser la variante proposée. Puisqu'on est prêt à engager une fois de plus une somme assez effrayante pour des études, il faudrait rester objectif et pragmatique au cas où les expertises approfondies feraient réapparaître des arguments en faveur d'autres variantes. Cela pourrait être le cas par rapport au nœud gordien de la mobilité dans ce secteur, ou à des aspects financiers. Il conviendrait alors de soumettre le déroulement du programme d'études à des étapes d'évaluation, avec des possibilités de préciser ou de modifier le projet, et de cibler, voire limiter les dépenses.

Nous retenons la belle idée d'une généreuse et agréable esplanade le long du campus, liant l'Epicentre et le Bicubic. Peut-être existe-t-il plusieurs possibilités de la réaliser et de la combiner avec des solutions de mobilité pertinentes.»

■ Intervention de **Mme Stéphanie OBERSON**, conseillère générale

« Un souhait très concret :

Que des places de parc pour les personnes à mobilité réduite soient intégrées, dans le cadre de l'étude, pour les bâtiments d'utilité publique que sont le Bicubic et Epicentre. »

■ Intervention de **M. Dominique ZURCHER**, conseiller général, pour le groupe socialiste

« Le groupe socialiste prend note des objectifs principaux de l'étude, et soutient pleinement la demande de crédit proposée.

Nous profitons de l'opportunité offerte par cette présentation pour souligner quelques points d'attention qu'il nous apparaît encore essentiels d'intégrer dans l'étude à réaliser.

Premièrement, considérant la promotion des déplacements en mobilité douce, il y aura lieu d'être attentif aux contraintes et besoins des personnes à mobilité réduite, et de profiter de mettre en place une perméabilité complète et directe entre le site scolaire et l'ensemble des quartiers avoisinants, et notamment celui du Pré de la Grange.

Deuxièmement, la réflexion sur l'aménagement du plateau d'Arruffens se doit de développer un projet orienté sur la multifonctionnalité de l'espace public, et non uniquement sur la question des déplacements entre les dessertes de transports publics et les équipements scolaires. Par exemple, l'attractivité et les possibilités d'utilisation de ce périmètre durant les week-ends et les vacances scolaires, notamment par les riverains, doit être pensée. Une dimension de lieu de rencontre, de loisirs, de détente, voire un espace didactique ou

touristique doit être imaginée, afin de ne pas se retrouver sur une place stérile, juste agrémentée de quelques arbres et bancs.

Enfin, un accent particulier devra être mis sur la qualité de l'aménagement, notamment par des réflexions sur la perméabilité des sols, le développement d'une trame bleue verte, et lorsque nous pensons à vert, il ne s'agit pas uniquement de fosses à arbres alibi. En clair, et si l'on considère un concept d'aménagement multifonctionnels, comme nous l'avons évoqué précédemment, l'esplanade d'Arruffens doit offrir un espace accueillant pour différents usagers, y compris les riverains, et intégrer la question de l'adaptation de l'espace public aux changements climatiques pour éviter qu'elle ne devienne qu'un désert minéral de plus et un désert tout court l'été, en période de fortes chaleurs. »

- Intervention de **M. Jean-Yves PYTHON**, conseiller général, pour le groupe Le Centre

«Réuni en séance le lundi 21 février 2022, le groupe Le Centre a examiné avec attention cette demande de crédit.

Le montant du crédit est important, mais il doit permettre de maîtriser totalement le coût du futur investissement afin de ne pas se retrouver avec des demandes de crédits complémentaires.

Le groupe Le Centre a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. »

Mme la Présidente s'adresse à M. BIELER pour savoir s'il maintient sa demande de renvoi.

M. BIELER déclare que le PVL maintient sa demande de renvoi étant donné que ce crédit complémentaire concerne une zone et, comme mentionné, pense qu'il faut étudier une seconde variante.

M. Jean-Claude CORNU, syndic, indique que le conseil communal propose de refuser la demande de renvoi.

La poursuite de cette étude est le fruit de plusieurs années de réflexions. On a souvent fait le reproche à la Commune de Romont de beaucoup étudier et de peu réaliser. Et donc là, on repartirait de la même manière parce que d'aucuns pensent que la solution qu'ils s'imaginent est meilleure que celle examinée en long et en large par les professionnels (urbanisme, mobilité, etc). On a vu, dans le film, ce que cela donne d'aligner les bus comme actuellement entre le Bicubic et Epicentre.

On a vu les problèmes que cela génère au niveau de la sécurité. Il faut donc trouver une solution pour permettre de gérer correctement le flux de probablement 1'500 à 1'800 élèves. On risque de ne pas avancer au-delà d'un renvoi et d'une nouvelle réflexion du conseil communal et on va devoir s'adresser de nouveau à des spécialistes qui n'aboutiront pas à une autre solution que celle qui vous est proposée maintenant.

Le conseil communal vous propose de ne pas entrer en matière concernant cette demande de renvoi.

Par conséquent, **Mme la Présidente** soumet au vote du conseil général la demande de renvoi du groupe PVL.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI

C'EST PAR 40 « NON » et 6 « OUI » QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE LA DEMANDE DE RENVOI DU GROUPE PVL.

M. le Syndic précise encore ce qui suit, par rapport aux différentes interventions concernant cet objet :

« Je dois encore l'une ou l'autre réponse aux intervenants.

Effectivement, on considère ce projet d'esplanade d'Arruffens non seulement comme la réponse à un problème de mobilité en lien avec les écoles mais comme une infrastructure qui jouera un rôle très structurant à l'avenir pour l'ensemble du quartier d'Arruffens.

Il faut bien se rendre compte que la journée pour la vie scolaire, le soir et le week-end pour la vie sportive et culturelle, pendant les vacances aussi, le secteur Arruffens devient le lieu où on se rencontre. Evidemment, si la Commune de Romont disposait de moyens plus généreux, on pourrait d'emblée imaginer de revoir la question de l'esplanade, non pas l'esplanade des transports mais l'esplanade en général. Cela viendra certainement un jour. Il faut aussi savoir que ce n'est pas la Commune qui est propriétaire des terrains qui permettraient de le faire mais bien le COGL.

En attendant, on peut vous garantir qu'on ne va pas galvauder le terrain et l'espace vert en-dessous d'Epicentre ces prochaines années par d'autres projets de construction. Cette étude va plus loin que la seule question de l'esplanade d'Arruffens, comme l'a dit M. MENOUD, puisqu'on disposera d'un plan qui devrait gérer les mobilités sur l'ensemble du plateau d'Arruffens. C'est une question qui doit encore être revue mais c'est aussi une question de finances.

Concernant la remarque de M. ZÜRCHER, OUI effectivement on le souhaite et on fera en sorte que ce ne soit pas, comme vous le dites, seulement deux à trois plantations alibi ; l'idée est bien de créer un véritable espace de vie autour de ces aménagements. Tout cela sera, un moment donné, arbitré par la question financière. Ce sera donc le conseil communal qui devra juger jusqu'où il ose aller devant vous pour répondre à tous ces vœux. Il y a toujours une tension entre les souhaits justifiés et intéressants des uns et des autres et la limite fixée par les coûts et les moyens à disposition. Parfois on aimerait mais on ne peut pas. Et là, on va essayer de faire le maximum avec des moyens raisonnables. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 43 « OUI » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 500'000.- POUR L'ETUDE DE L'ESPLANADE D'ARRUFFENS.

3.2. DE CHF 100'000.- POUR LA PROCEDURE D'AUTORISATION ET LA REALISATION DE MESURES POUR LA MISE EN ZONE 30 KM/H DU SECTEUR INTRA-MUROS

- cf. annexe 3 – dossier de présentation

Mme la Présidente passe la parole à M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE, pour la présentation de cette demande de crédit (cf. annexe 3).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de M. Vincent BRODARD, membre de la commission financière

« Dans ses séances des 1^{er} et 8 février, la commission financière a examiné cette demande de crédit.

Les questions posées au conseil communal ont reçu des réponses.

Malgré l'absence de certains détails précis quant aux coûts des diverses mesures qui viennent d'être présentées, la commission financière recommande au conseil général d'accepter cette demande de crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention de M. Stéphane DEMIERRE, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s

« Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec grand intérêt du projet de réalisation de la mise en zone 30 km/h du secteur intra-muros.

Compte tenu de la nécessité fondamentale de sécuriser l'espace public pour les piétons et cyclistes, notamment dans la vieille-ville et compte tenu du besoin de stimuler les interactions sociales dans l'intra-muros, il est urgent d'agir et de redonner la priorité à l'être l'humain, qu'il soit enfant, adulte ou senior, dans les espaces publics au cœur de la cité.

Nous nous réjouissons, vu l'incroyable lenteur ayant prévalu jusqu'ici et qui inquiète déjà le groupe Les Vert-e-s depuis juillet 2020, que le conseil communal souhaite réaliser au plus vite ce projet tant attendu et nécessaire pour la sécurité et le bien-être des romontois-e-s.

Nous soutenons donc à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 100'000.-.

- Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale, pour le groupe PLR

« C'est avec satisfaction que le groupe PLR a pris connaissance du message concernant la mise en zone 30 km/h du secteur intra-muros.

Le conseil communal propose que soit améliorée rapidement la sécurité dans la vieille-ville par des mesures temporaires et légères. Il le fait avec raison. Nous avons tous eu l'occasion de nous en apercevoir en circulant dans le secteur concerné.

Pour qu'un secteur devienne zone 30 km/h, les mesures ne peuvent, en réalité, pas être si légères ! Tous les utilisateurs de l'espace devront s'habituer à un concept inhérent à ce changement, priorité de droite aux carrefours, suppression des passages cloutés. Si les passages à proximité de l'école peuvent être maintenus, c'est à notre avis tant mieux, tant les enfants sont instruits dès leur plus jeune âge à emprunter les passages cloutés. Si les passages en pavés blancs peuvent être supprimés, ce serait tant mieux aussi, tant ils sont glissants, bien souvent, par mauvais temps. Quant à se dire que les piétons seraient plus en sécurité dans une Grand Rue sans passage marqué, nous peinons à y croire.

Du fait que le message ne le mentionne pas, nous nous permettons de demander qu'un effort particulier soit envisagé, cas échéant, pour informer la population sur le fonctionnement et les règles nouvelles à respecter dans une zone 30 km/h.

Concernant les mesures, le débat fut intense au sein du groupe en raison de l'absence des conclusions d'un MEP voté et attendu depuis 2020 concernant l'aménagement de la vieille-ville. La frustration est d'autant plus grande que le mandat d'étude parallèle n'a toujours pas été lancé.

Les allées et venues aux alentours des halles de gymnastique, le Chemin du Brit, le Chemin de la Côte tout proche de la place de jeux de la Tour à Boyer, ne devraient-ils pas entrer dans le périmètre de la zone 30 km/h ?

Après de vives discussions, tous les membres du groupe sont d'accord sur le principe que les mesures prévues amélioreront la sécurité et la qualité de vie. Les avis restent partagés par rapport au timing. Certains pensent que le 30 km/h est lié au MEP et estiment que cette mesure devrait être abordée dans le cadre de ces études. D'autres préfèrent que l'on aille de l'avant. L'expérience du 30 km/h ainsi acquise sera utile pour le MEP, la population ayant déjà apprivoisé le nouvel espace devenu plus agréable par rapport à la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Une majorité du groupe PLR est donc favorable à ce que la vieille-ville soit mise en zone 30 km/h sans tarder et vous encourage à vous prononcer en faveur de la proposition du conseil communal dans cette réalisation. »

■ **Intervention de Mme Christine VALLELIAN**, conseillère générale, pour le groupe Le Centre

«Lors de sa rencontre du 21 février 2022, le groupe Le Centre a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 100'000.- pour la procédure d'autorisation et la réalisation de mesures pour la zone 30 km/h dans le secteur de l'intra-muros.

La discussion sur la vitesse en ville nous paraît déjà réaliste avec le 30 km/h, car on ne peut pas rouler à 50 km/h pour traverser la rue principale. Plusieurs passages pour piétons seront supprimés ; ceux devant le bâtiment scolaire seront conservés pour la sécurité des enfants, ce qui est très bien. Après l'obtention des autorisations légales, les aménagements seront

réalisés à titre provisoire durant une durée d'un an. En cas de satisfaction et une efficacité approuvée, leur mise en vigueur deviendra définitive.

Pour la sécurité des usagers et le bien-être des habitants, le groupe Le Centre accepte cette demande de crédit. »

- Intervention de **M. Olivier ELTSCHINGER**, conseiller général, pour le groupe socialiste

« Le groupe socialiste soutient la demande de crédit de CHF 100'000.- pour la mise en zone 30 km/h du secteur intra-muros. Cette initiative colle complètement avec l'esprit de l'art. 22a de l'ordonnance sur la signalisation routière évoquée dans votre message.

La limitation de 50 km/h n'est pas adaptée au vu de la configuration routière de ce secteur. Dans le cadre de cette étude, il sera important de bien communiquer avec les riverains et sur les particularités des règles de circulation sur les zones 30 km/h concernant les règles de priorités. »

- Intervention de **M. Jean-François ROCH**, conseiller général, pour le groupe PVL

« La problématique de la zone 30 km/h dans le secteur de l'intra-muros est effectivement un sujet important et non négligeable pour la sécurité et le confort des citoyens.

Cependant, cette demande nous semble être un doublon avec le crédit de CHF 250'000.- accepté le 2 juillet 2020 pour le MEP d'étude de l'aménagement de l'intra-muros, qui à notre grand regret n'a pas beaucoup avancé à ce jour à notre connaissance.

On peut comprendre de vouloir avancer au plus vite sur ce projet. Néanmoins, il nous semblerait plus judicieux et urgent d'utiliser ce crédit pour améliorer la sécurité dans la zone de la gare qui en l'état, est le passage le plus dangereux de la Ville de Romont.

Pour ces raisons, le groupe Vert'libéral n'est pas favorable à l'octroi du crédit pour la procédure d'autorisation et la réalisation de mesure pour la mise en zone 30 km/h du secteur intra-muros, considérant que ceci devait être fait dans le cadre du MEP. »

- Intervention de **M. Sébastien RICHOSZ**, conseiller général, pour le groupe UDC

« Lors de sa séance du 16 février dernier, le groupe UDC a pris connaissance du message no 3.2.2 pour un demande de crédit de CHF 100'000.- pour la mise en zone 30 km/h de l'intra-muros.

La nécessité de mettre le secteur mentionné en zone 30 km/h ne fait aucun doute. Mais à la lecture de la demande, on s'aperçoit que les mesures souhaitées sont bien maigres.

Ne serait-il pas judicieux d'installer des rétrécissements aux trois points d'entrées, en plus des totems ? Cela permettrait de vraiment marquer le changement entre la partie 50 km/h et le 30 km/h.

Les marquages des passages pour piétons seront supprimés. Actuellement, par la configuration des lieux, ceux-ci sont dangereux, par manque de visibilité principalement. Pourquoi ne pas supprimer quelques places de parc pour améliorer la vue des piétons et des utilisateurs de la route ?

Nous estimons que l'on peut pousser la réflexion plus loin.

Le groupe UDC approuvera cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même. »

■ Réponse de **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal

« Il a souvent été fait mention du MEP ce soir. Sachez qu'une délégation du conseil communal se réunira la semaine prochaine. Des travaux préparatoires sont en route par rapport au MEP.

La zone 30 km/h ne viendra aucunement en contradiction avec le MEP. Au contraire, la zone 30 km/h sera une condition de base que nous donnerons à nos mandataires. Il n'y a donc aucun souci à avoir à ce sujet. Pour le planning et pour répondre à Mme PITTET, on espère aller le plus vite possible.

Vous avez vu qu'il y a toute une série d'éléments auxquels on ne peut pas échapper. Il y a un planning intentionnel dans le message. On va tout faire pour qu'il soit tenu mais on sait tous que ces procédures sont toujours longues et compliquées. Le but est la mise en place de cette zone 30 km/h afin que tous les usagers s'en accommodent, apprennent à les utiliser, sans créer des structures dures et solides qui elles pourraient être en contradiction avec le MEP. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 38 « OUI », 6 « NON » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.- POUR LA PROCEDURE D'AUTORISATION ET LA REALISATION DE MESURES POUR LA MISE EN ZONE 30 KM/H DU SECTEUR INTRA-MUROS.

3.3. DE CHF 220'000.- POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE EN REMPLACEMENT DU REFORM 880S

- cf. annexe 4 – dossier de présentation

Mme la Présidente passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit (cf. annexe 4).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de **M. Philippe AYER**, membre de la commission financière

« La commission financière, après avoir examiné la planification de renouvellement du parc des véhicules édilitaires, n'a pas de remarque à formuler quant au remplacement de celui-ci, si ce n'est qu'il s'agit d'un outil de travail nécessaire à la bonne exécution des tâches du service édilitaire.

Aussi, la commission financière invite le conseil général à accepter ce crédit. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 46 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 220'000.- POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE EN REMPLACEMENT DU REFORM 880S.

3.4. DE CHF 150'000.- POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE MESURES DE SECURISATION DU DOMAINE PUBLIC, A LA ROUTE DE LA MALADAIRE ET A LA ROUTE DE BILLENS

- cf. annexe 5 – dossier de présentation

Mme la Présidente passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE, pour la présentation de cette demande de crédit (cf. annexe 5).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de **Mme Stéphanie OBERSON**, présidente de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance, dans sa séance du 1^{er} février, d'une demande de crédit pour l'étude et la réalisation de mesures de sécurisation du domaine public au Chemin Sous-Gare, à la Route de la Maladaire et à la Route de Billens pour un montant total de CHF 200'000.-.

Cette demande était composée des trois objets, ayant un but commun, soit la sécurisation du parcours scolaire sur le domaine public.

Par contre, le crédit se rapportait à l'étude d'un objet, le Chemin Sous-Gare, et à l'étude et à la réalisation des deux autres objets, les routes de la Maladaire et de Billens.

Cette mixité, indépendamment de l'ébauche de l'étude présentée, a donné lieu à des discussions lors de notre rencontre avec le conseil communal du 8 février, d'autant plus que le montant de l'étude était inférieur à la limite d'activation de CHF 50'000.-.

Aussi, la commission financière salue le geste du conseil communal de retirer cet objet de cette demande de crédit et convie le plenum à accepter la demande de crédit résiduelle de CHF 150'000.- pour l'étude et la réalisation de mesures de sécurisation des Routes de la Maladaire et de Billens. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention de **M. Jean-Baptiste MOREL**, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux

« Le mercredi 16 février, les membres du groupe HN se sont rencontrés afin, entre autres, d'examiner les demandes du conseil communal du message 3.4 non modifié « Demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'étude et la réalisation de mesures de sécurisation du domaine public au Chemin Sous-Gare, à la Route de la Maladaire et à la Route de Billens ».

Bien que les mesures de sécurisation de la Route de la Maladaire et de la Route de Billens n'aient pas donné lieu à des remarques particulières et que la demande d'étude pour le chemin Sous-Gare ait été retirée, nous aimerions quand même rendre attentif le conseil communal sur cette problématique.

Pour le groupe HN, il va de soi que les réflexions présentées par Team+ et que l'on retrouve sur le plan du message 3.4., ne sont de loin pas suffisantes pour cet endroit stratégique, où des piétons, des vélos et des véhicules à moteur se partagent une chaussée des plus étroites sur la partie Nord du Chemin Sous-Gare et un carrefour des plus dangereux, où plusieurs accidents ont déjà eu lieu, près du pont de Billens.

Nous espérons que cette étude permettra au conseil communal de pouvoir présenter un projet permettant à la fois aux usagers de la route et aux habitants, une solution pérenne et qui permettra de développer la mobilité douce dans cette zone où plusieurs centaines de personnes transitent chaque jour.

Le groupe Horizons Nouveaux rend également attentif le conseil communal qu'avec les futurs projets en cours, le MEP du centre-ville, la nouvelle école et le plateau d'Arruffens, il ne faudrait pas se retrouver avec un nouveau projet de plusieurs centaines de milliers de francs, alors que nous ne savons pas ce qu'engendrera comme modification au trafic dans ce périmètre la future route de contournement. Il est important et urgent d'apporter une sécurisation du Chemin Sous-Gare Nord pour les piétons se rendant à la gare. Mais devons-nous également modifier le trafic, alors que plusieurs inconnues dans l'équation perdurent ? »

- Intervention de **M. Jean-Bernard FAVRE**, conseiller général, pour le groupe PLR

« Nous avons pris acte que la demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'étude et la réalisation de mesures de sécurisation du domaine public a été modifiée et qu'un nouveau montant de CHF 150'000.- est à l'ordre du jour de la présente séance.

Le groupe que je représente avait accepté les propositions concernant les améliorations de la Route de la Maladaire et de la Route de Billens en se réjouissant que celles-ci soient réalisées dans les meilleurs délais. Le groupe PLR soutient cette demande crédit.

Cependant, concernant le point retiré, soit le Chemin Sous-Gare, il avait fait l'objet de bonnes et intenses discussions et, finalement, n'avait pas passé la rampe. En voici les raisons :

Le croquis établi par Team+ faisant apparaître le tracé de la circulation souhaitée est certainement tout aussi dangereux, si ce n'est plus, que la situation actuelle, mais pour d'autres raisons. En effet, faire sortir des véhicules à cadence régulière de la route pentue provenant du garage Bochud sur la route cantonale reliant Romont à Billens, est un non-sens. La visibilité est très réduite, car les véhicules provenant de Romont sortent d'un virage et se trouvent très rapidement sur le lieu du croisement prévu. De plus, la pente diminue la rapidité de démarrage et augmente de ce fait le risque. Inutile de parler de l'hiver avec un départ en côte sur une route enneigée ou glacée.

Quant au trajet qui va de la gare en direction du quartier de la Maula, la situation doit être améliorée, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais la solution proposée devra composer avec beaucoup d'exceptions. Le trafic agricole est régulier et intense à certaines périodes de l'année, l'accès au terrain de football du Glaney engendre aussi beaucoup de véhicules les jours de matchs et de manifestations sportives.

Un bon éclairage offrirait aussi plus de sécurité en particulier aux piétons qui empruntent cette route de nuit. Une limitation de vitesse à 30 km/h serait certainement une solution idéale, mais elle se heurte aux règlements qui prennent malheureusement le pas sur le bon sens.

Le groupe PLR se félicite que le conseil communal ait décidé de reprendre ce dossier et d'étudier de nouvelles variantes. C'est faire preuve de sagesse et de clairvoyance. Ne dit-on pas qu'il faut reculer pour mieux sauter !

En tenant compte des différentes remarques émises et en effectuant des visions locales à différents moments de la journée, je suis persuadé que le conseil communal nous présentera très prochainement un projet sûr et adapté aux besoins de tous les utilisateurs.

Je vous remercie de votre attention et de l'intérêt que vous porterez à notre message. »

- Intervention de **M. Nicolas PERRIN**, conseiller général, pour le groupe PVL

« Le Parti Vert'libéral remercie le conseil communal de vouloir entreprendre le projet de sécurisation pour les piétons de certains tronçons routiers.

Cependant, nous demandons au conseil communal de séparer les zones du Chemin Sous-Gare, Route de la Maladaire et Route de Billens ainsi que de proposer au conseil général une étude indépendamment de sa réalisation.

Concernant le projet du Chemin Sous-Gare, il résulte de notre vision sur le terrain que l'ensemble de la circulation serait déplacé sur le chemin du quartier de villas derrière la scierie Codourey ainsi que sur la route passant devant le garage Bochud.

Nous avons trois questions :

- *Ces routes ou chemins appartiennent en partie à la commune de Billens-Hennens. L'avez-vous sollicitée ?*
- *Est-ce que la sortie du carrefour au pont de Billens n'est pas trop dangereuse ?*
- *Si les véhicules passent dans le quartier de villas derrière la scierie à l'endroit des fermes de la famille Droux, Ayer et Menoud, n'est-ce pas déplacer le problème ?*

Le PVL et quelques habitants de la Maula seraient heureux de pouvoir disposer d'un trottoir continuant le tracé actuel allant de Bossens jusqu'à la gare.

Il est nécessaire de faire des aménagements afin de permettre à tous les flux de pouvoir exister et cohabiter en parfaite sécurité. »

■ **Intervention de M. Patrice GEINOZ**, conseiller général, pour le groupe socialiste

« le groupe socialiste remercie le conseil communal d'améliorer la sécurité des chemins piétonniers dans les divers lieux de la commune.

Le carrefour de l'Impasse de la Maladaire sera mieux sécurisé aux heures de pointe pour les écoliers. Au passage pour piétons de la Route de Billens, l'îlot au milieu permettra aux piétons de se protéger.

Le groupe socialiste trouve regrettable envers les habitants de Romont que le quartier du Chemin Sous-Gare jusqu'à La Maula, à savoir un endroit peu sécurisé par rapport à la mobilité douce soit retiré du message.3.4. »

■ **Intervention de M. Luc BARDET**, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s

« Le qualificatif « confortables » utilisé dans l'introduction du message du conseil communal est tout à fait inapproprié. La sécurité des piétons ne relève pas du confort.

Nous déplorons que la note de trafic de Team+ ne nous ait pas été remise, malgré nos demandes. Le conseil communal doit faire toute la lumière sur la sécurité de nos rues, comme des transports scolaires.

Nous n'avons pas de remarques concernant l'aménagement prévu au carrefour de l'Impasse de la Maladaire qui reprend le concept réalisé avec succès lors du réaménagement de la Rue des Comtes.

S'agissant de la Route de Billens, nous sommes surpris que ces aménagements ne s'intègrent pas dans un plan complet de réaménagement de la rue, incluant la mise aux normes des infrastructures souterraines.

Si la sécurisation de ces divers points a un prix, il faut se rappeler que son coût n'est pas du fait des piétons mais bien du trafic automobile dont l'augmentation continue n'est plus supportable pour nos villes.

Les Vert-e-s sont très critiques sur ce dossier. Il aura fallu qu'un enfant soit gravement blessé pour que le conseil communal réagisse et s'intéresse enfin à la sécurisation du chemin de l'école. La place des enfants dans notre ville n'est guère enviable. Envahies par les voitures, notre ville n'a plus de place pour ses habitants, encore moins pour ses enfants.

Ces quelques adaptations ne doivent pas faire oublier qu'une vraie réflexion portant sur les transports publics et les transports scolaires doit avoir lieu au plus vite. Un plan de mobilité scolaire, portant sur les élèves et le personnel enseignant, serait un outil intéressant pour accompagner cette réflexion. La situation actuelle est insatisfaisante et la nouvelle loi sur la mobilité devrait nous donner de nouvelles perspectives, notamment en matière de financement.

Les Vert-e-s soutiennent la demande de crédit visant à sécuriser le domaine public.

S'agissant maintenant de la partie retirée de cette demande de crédit, nous trouvons assez incroyable que des frais substantiels doivent être engagés pour maintenir un accès automobile au terrain de foot ! Quels sont ces sportifs qui ne peuvent pas effectuer 300 m à pied sur un terrain presque plat ? C'est tout bonnement risible ! Nous recommandons au conseil communal de limiter le trafic motorisé aux riverains et riveraines et exploitants et exploitantes des terrains agricoles aussi dans la courbe entre le parking de la gare et l'accès au terrain de foot. »

■ Réponse de **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal

« Le conseil communal prend acte des nombreuses remarques notamment au sujet du Chemin Sous-Gare. On se rend compte que c'est un souci commun à toutes et tous. Comment aborder cette problématique ? Le conseil communal va s'y repencher et cela passera par une étude, comme initialement prévu ce soir. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 46 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.- POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE MESURES DE SECURISATION DU DOMAINE PUBLIC A LA ROUTE DE LA MALADAIRE ET A LA ROUTE DE BILLENS.

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. Thierry SCHMID**, vice-syndic, directeur du dicastère des RESSOURCES HUMAINES, pour la présentation de cet objet.

Il ajoute qu'évidemment, la première ligne de l'art. 73 lettre g) sera supprimée, car le congé paternité est réglé à l'article 74 a).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de **M. Jean-Baptiste MOREL**, membre de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance, dans sa séance du 1^{er} février, des modifications du règlement du personnel communal, induites par des modifications législatives.

Elle a apprécié que le conseil communal ait saisi l'occasion d'adapter également les dénominations devant l'être.

Pour donner suite aux questions soulevées par la commission financière et transmises au conseil communal, un complément à l'art. 74b a été effectué par le conseil communal, sur recommandation du service des communes.

La commission financière relève que ses questions sont traitées à leur juste valeur par le conseil communal et l'en remercie.

A l'unanimité, la commission financière invite le conseil général à adopter les modifications présentées et ce nouveau règlement du personnel communal. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente communique l'information selon laquelle un amendement a été déposé ; celui-ci sera traité séparément.

Elle demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou éventuellement demander le renvoi ou la non-entrée en matière conformément à l'art. 82 al. du RCG.

Tel n'étant pas le cas, **Mme la Présidente** clôt la discussion générale.

PROCEDURE AVEC DEPOT D'UN OU PLUSIEURS AMENDEMENT-S

Mme la Présidente relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement du personnel communal.

La lecture article par article n'étant pas demandée, est abordé le traitement de l'amendement.

- Intervention de **M. Fabrice CORBAT**, conseiller général, pour le groupe « Les Vert-e-s

« Le groupe Les Vert-e-s demande la modification de l'article 74^a, alinéa ¹, du règlement du personnel communal comme suit :

« Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur a droit à un congé payé de paternité de 15 jours ouvrables, couvrant l'intégralité de son salaire ».

Depuis le 1er janvier 2022, le canton du Fribourg a adopté un congé paternité de 15 jours pour son personnel (RPers 86a). Il suit ainsi une ligne progressiste qui se vérifie à l'échelon national. Un certain nombre de communes romandes s'alignent également sur ces nouveaux standards.

L'augmentation de la durée du congé paternité, plus qu'une tendance, va devenir une norme dans notre pays, car elle est le fruit d'une volonté populaire intimement liée à l'évolution de notre société. Les votations populaires en ce sens en sont d'ailleurs le reflet.

Le régime des APG prévoit le financement à 80 % des 10 premiers jours de congé paternité. Le solde de 5 jours serait donc à la charge de la commune.

Le personnel compte à ce jour 25 hommes. La prévalence de la natalité annuelle peut donc être estimée à 3 cas maximum. On peut facilement se rendre compte de la faible charge que la commune se devrait alors d'assumer. Une charge d'autant plus faible si on la met en relation avec le bénéfice qu'en tireraient les familles de notre personnel communal, et sur l'impact positif en termes d'image pour notre commune. Pour être en fait très clair, Romont a une occasion unique de démontrer son progressisme et de se mettre en lumière comme une commune moderne, à l'écoute du bien-être de ses employés, et ceci à moindre frais.

Par cet amendement, le groupe des Vert-e-s demande l'introduction d'un congé paternité étendu à 15 jours, et ainsi la modification de l'article 74^a du règlement du personnel communal. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** invite le conseil communal à répondre et à se déterminer au sujet de l'amendement déposé.

Elle passe la parole à **M. Thierry SCHMID**, vice-syndic :

« Il s'agit d'une demande fort sympathique mais Romont n'est pas Fribourg. Il avait déjà été répondu dans le même sens il y a quelques années. Le nombre de fonctionnaires à Romont n'a rien à voir avec le nombre de fonctionnaires du canton.

Ce n'est effectivement pas un aspect financier qui est déterminant dans la réflexion, bien qu'il existe. Il s'agit plutôt d'un aspect d'organisation du personnel. La preuve est que nous avons évidemment discuté de ce sujet avec les représentants du personnel. Il faut relever que l'extension d'une semaine n'est pas sans effet sur l'organisation du travail. Pendant cette période, les collaborateurs vont devoir couvrir les absences de leur collègue, générant ainsi des heures supplémentaires qu'il va bien falloir reprendre.

Aujourd'hui, la commune offre déjà, dès 20 ans, cinq semaines de vacances, ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé pour la plupart des gens, et 6 semaines dès 50 ans. Le conseil communal

souhaitait faire une mise à jour de ce règlement et non pas ouvrir des discussions sur l'extension des prestations.

Pour ces raisons, le conseil communal demande au conseil général de s'en tenir à la durée proposée, soit 10 jours pour le congé paternité, à l'instar de ce qui se pratique sur le plan fédéral.»

M. CORBAT, qui remercie M. SCHMID pour les précisions apportées, déclare maintenir son amendement. Les perturbations organisationnelles évoquées par M. SCHMID seraient bien réduites puisqu'il ne s'agirait que de deux à trois naissances par année, donc deux à trois semaines d'absences supplémentaires et de remplacements nécessaires. M. CORBAT est d'avis que le jeu en vaut la chandelle et qu'il y lieu d'aller dans le sens de la famille.

Mme la Présidente constate que le conseil communal ne se rallie pas à l'amendement déposé par M. CORBAT. En conséquence, conformément à l'article 88 al. 3 du RCG, elle met au vote l'article 74^a du règlement tel que présenté par le conseil communal, c'est-à-dire 10 jours de congé paternité.

VOTE INTERMEDIAIRE

C'EST PAR 23 « OUI », 21 « NON » ET 2 ABSECTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ARTICLE 74^A DU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL TEL QUE PRESENTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

VOTE FINAL / DECISION

C'EST PAR 43 « OUI », 1 « NON » et 2 ABSECTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE LE NOUVEAU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL TEL QUE PRESENTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

Mme la Présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 107 alinéa 1 lettre d du RCG, est soumise au référendum facultatif.

5. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA REGION GLANE-VEVEYSE (RGV)

Le conseil général est appelé à adopter les modifications des statuts de la Région Glâne-Vevveyse (RGV) telles que présentées. Pour rappel, le conseil général n'a pas la compétence de modifier les statuts. Soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour la présentation de cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de **Mme Stéphanie OBERSON**, présidente de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance des modifications des statuts de l'association de communes Région Glâne-Veveyse induites essentiellement par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo).

La commission financière n'a pas de remarque à formuler, hormis que les statuts doivent être modifiés et approuvés, indépendamment du futur de l'association.

De la sorte, la commission financière vous invite à les approuver. »

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote du conseil général.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 46 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA REGION GLANE-VEVEYSE.

Mme la Présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 107 alinéa 1 lettre d du RCG, est soumise au référendum facultatif.

6. ELECTIONS

6.1. DU/DE LA PRESIDENT·E DU CONSEIL GENERAL POUR 2022

Les élections qui auront lieu ce soir se dérouleront en référence à notre règlement du conseil général, article 16, dont **Mme la Présidente** rappelle le contenu, à savoir :

Article 16, Mode d'élection

- ^{1.} *Sous réserve de l'alinéa ³, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.*
- ^{2.} *En cas d'égalité des voix, le-la président-e procède au tirage au sort.*
- ^{3.} *Si le nombre de candidat·e-s est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous/toutes les candidat·e-s sont élu·e-s tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa ¹ ne soit demandée par un cinquième des membres présents.*

Donc à défaut d'une telle demande et s'il y a autant de candidat-e-s que de postes à repouvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

En date du 31 mars dernier s'est déroulée une séance regroupant les présidents et responsables des partis politiques romontois. Au terme de cette rencontre, les représentants des partis politiques ont convenu d'un tournus concernant les présidences et vice-présidences du conseil général.

Selon ce qui a été convenu entre les partis politiques, la présidence 2022 devrait être accordée au **PARTI SOCIALISTE (PS)**. Sur proposition de ce parti, nous avons reçu, dans les délais, la candidature de **M. Patrice BEAUD**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **Mme la Présidente**, en conformité avec les prescriptions légales, adresse ses félicitations à **M. Patrice BEAUD** et lui demande s'il accepte son élection.

■ Réponse de **M. Patrice BEAUD**

« J'accepte mon élection à la présidence du conseil général et je remercie ses membres pour la confiance accordée.

Cette année verra le lancement de deux grands projets :

- *la construction de l'école primaire*
- *l'étude de la mobilité du plateau d'Arruffens.*

Ces projets auront un impact sur plusieurs décennies. Lorsque nous construisons une maison, nous devons faire des choix, afin de pouvoir assumer la charge financière d'une hypothèque. Mais nous faisons aussi en sorte de disposer d'une maison qui offre l'équipement et le confort souhaités. Saisissons l'opportunité qui arrive pour que ces projets offrent la meilleure balance entre les compromis financiers et les gains pour la population romontoise en termes de cadre de vie.

Mais laissons pour l'heure l'avenir ! La pandémie nous laisse enfin du répit et nous pouvons de nouveau vivre presque sans mesures sanitaires. Je me réjouis donc de pouvoir partager avec vous la verrée qui suivra cette séance. Merci aux organisateurs !

Bonne soirée à toutes et tous ! »

Mme la Présidente réitère ses félicitations à M. BEAUD et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa fonction.

« Applaudissements. »

6.2. DU/DE LA VICE-PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL POUR 2022

Toujours selon le tournus convenu et sur proposition du **PARTI RADICAL (PLR)** transmise dans les délais légaux, Mme la Présidente présente la candidature de **M. Thierry JORDAN**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **Mme la Présidente** adresse ses félicitations à **M. JORDAN** et lui demande s'il accepte son élection.

M. Thierry JORDAN déclare accepter son élection à la vice-présidence du conseil général.

Mme la Présidente lui réitère ses félicitations.

« *Applaudissements.* »

6.3. DE DEUX MEMBRES AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Pour donner suite aux démissions de **Mme Ophélie BRODARD** (Les Vert-e-s) et de **Mme Pascale ZERMATTEN** (Parti Socialiste) du conseil général et en conséquence du bureau du conseil général, il y a lieu de les remplacer.

Sur propositions des partis politiques, en conformité avec l'art. 14 RCG, **Mme la Présidente** a reçu les propositions de candidatures suivantes :

1. Pour le Parti Socialiste **M. Olivier ELTSCHINGER.**
2. Pour Les Vert-e-s **M. Fabrice CORBAT.**

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mme la Présidente** adresse ses félicitations à ces nouveaux membres du bureau et leur demande s'ils acceptent leur élection.

M. Olivier ELTSCHINGER et **M. Fabrice CORBAT** déclarent tous deux accepter leur élection.

Mme la Présidente les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membres du bureau.

« *Applaudissements.* »

6.4. D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Pour donner suite à l'élection de **M. CORBAT** à la fonction de membre du bureau, il y a lieu de le remplacer dans sa fonction de membre suppléant. Sur proposition du groupe Les Vert-e-s et en conformité avec l'article 14 RCG, **Mme la Présidente** a reçu la candidature de **Mme Christelle MASUR LUU.**

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mme la Présidente**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à la nouvelle membre suppléante du bureau et lui demande si elle accepte son élection.

Mme MASUR LUU déclare accepter son élection.

Mme la Présidente la remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction de membre suppléante du bureau.

« *Applaudissements.* »

7 DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT DU 08.07.2021 DEMANDANT D'ETUDIER ET DE METTRE EN ŒUVRE LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS PLASTIQUES

- cf. annexe 6 – dossier de présentation

M. François HELFER apporte quelques commentaires à la réponse proposée par le conseil communal concernant la collecte et le recyclage des déchets plastiques.

- Intervention de **M. Jean-François ROCH**, conseiller général, pour le groupe PVL

«Le groupe Vert'Libéral a pris connaissance de la détermination du conseil communal concernant notre postulat pour le recyclage et la collecte des déchets plastiques.»

Personnellement, j'ai lu ce message comme un roman policier, en commençant par la dernière page, celle des conclusions. Et bien il faut reconnaître que ça tue le suspens... Cependant, après une lecture attentive du message, on peut remercier le conseil communal déjà pour la rapidité de sa réponse ainsi que pour les précisions et les informations apportées aux problèmes du recyclage, mais il y a des points qui n'ont pas été pris en compte, par exemple :

- *Quand on parle de financement et de rentabilité pour justifier de ne pas recycler les plastiques, on ne tient pas compte, dans ces calculs, des quantités énormes de CO₂ émises suite à l'incinération de ces déchets plastiques, ce qui coûtera très cher pour les générations futures.*
- *Prétendre que recycler les plastiques, c'est encourager leur production, c'est une fausse bonne idée, car même si on réussit, par miracle, à réduire très fortement la production de plastiques dès maintenant, ce qui serait bien sûr une très bonne chose, tout ce qui a été produit jusqu'à maintenant est bien là, et ça ne changera rien au fait qu'il est primordial de recycler plutôt que d'incinérer ces matériaux existants.*

Notre postulat demandait deux choses, à savoir l'étude ET la mise en œuvre du recyclage des plastiques. Eh bien, on constate qu'on aura obtenu satisfaction sur la moitié des points demandés.

Un président américain a dit un jour : « On va aller sur la lune non pas parce que c'est facile, mais parce que c'est difficile ». On ne demande pas bien sûr au conseil communal de nous décrocher la lune, mais on lui demandait, et on lui demande toujours d'ailleurs..., de collecter ces plastiques pour ne plus les brûler, ceci en ne cédant pas à la solution facile qu'est l'incinération, mais en choisissant une option plus difficile et plus avant-gardiste, qui est celle du recyclage.

Je terminerai quand même par une pensée positive qui est la suivante :

Peut-être le conseil communal n'abandonnera pas cette idée de collecter et de recycler ces plastiques et qu'il reviendra vers la population romontoise au plus vite avec une solution. Et si le conseil communal range ce dossier dans les tiroirs trop longtemps, et bien le groupe Vert'Libéral sera là pour le lui rappeler !

Merci pour votre écoute.»

- Intervention de **Mme Christelle MASUR LUU**, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s

« Les Verts ont pris connaissance avec intérêt des différents éléments et arguments présentés dans le message. Nous ne sommes pas autrement surpris des conclusions du conseil communal, qui dresse un bon état des lieux du recyclage du plastique à l'heure actuelle.

Nous rejoignons le conseil communal sur la nécessité de réduire absolument les déchets - plastiques ou non. Toutefois, il est nécessaire de mieux traiter ce qui finit malgré tout dans une poubelle. L'un n'a pas à exclure l'autre. Or, les mesures proposées sont pour le moins timides et le conseil communal pourrait assurément faire beaucoup plus. Les bons exemples ne manquent pas.

Nous saluons néanmoins la volonté de la commune de montrer l'exemple et nous espérons que les mesures exprimées au point i) seront rapidement mises en œuvre à l'interne et dans les lieux publics.

Nous sommes cependant déçus du manque de solutions concrètes proposées par l'exécutif au point j) : elles reposent sur la responsabilisation du consommateur et des commerces de détails sur une base volontaire et nous savons bien que cela est nettement insuffisant sans une législation cohérente allant dans le même sens.

Nous nous demandons à ce sujet comment le conseil communal pense concrètement agir pour sensibiliser la population et les commerces de détail au sujet de la réduction des déchets plastiques ?

Force est donc de constater que si le problème de la trop grande quantité de déchets et de leur provenance est clairement identifié, les solutions proposées dans ce message manquent totalement d'ambition pour y répondre. »

- Intervention de **M. Philippe JORDAN**, conseiller général, pour le groupe HN

« Réuni en séance de préparation le 16 février dernier, le groupe Horizons Nouveaux a pris acte du message relatif à ce postulat et il tient à relever le sérieux avec lequel il a été traité. Il salue donc la qualité du message du conseil communal sur ce point et se réjouit d'avance si les messages à venir atteignent régulièrement ce niveau d'exigence. »

- Complément de **M. François HELFER**, conseiller communal

« Pour répondre à tout ce qui a été dit, je peux vous assurer que le conseil communal, en collaboration avec le service technique, ne laisse pas l'affaire aller et cherche des solutions. Trois entreprises ont été contactées. Nous sommes dans l'attente de la filière pour savoir comment les choses vont se passer. Des projets de construction d'usines sont en cours en Suisse pour la récupération du plastique, par exemple pour réaliser du mobilier de jardin ou d'autres produits. Toutefois, pour l'instant rien n'est sûr, mais la commune ne laissera pas tomber ce dossier. »

Le conseil général prend acte de la détermination du conseil communal à l'endroit du postulat de M. Jean-François ROCH déposé au nom du groupe PVL, pour l'étude et la mise en œuvre de la collecte et le recyclage des déchets plastiques.

8. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

En ce qui concerne la rubrique des DIVERS, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions suivant :

- A. les propositions ;
- B. les postulats ;
- C. les résolutions ;
- D. les questions et les éventuelles remarques.

8.A. PROPOSITIONS

8.A.1. TOUR DE ROMANDIE – EVENEMENT A ROMONT LE 27 AVRIL 2022

- Intervention de **M. Jean-Bernard FAVRE**, conseiller général

«Le 27 avril prochain, Madame la Présidente du conseil général, vous serez certainement une personne très heureuse puisque la ville de Romont n'aura plus de voiture et sera livrée aux vélos. En effet, Romont et le district de la Glâne ont la chance de recevoir une étape du 75^e Tour de Romandie.

M. Richard CHASSOT, directeur général de l'épreuve romande, a souhaité que l'étape fribourgeoise de cette année du jubilé passe et arrive chez nous. Il s'agira d'une étape en ligne avec un final en boucles.

En effet, après que le départ eut été donné dans le canton de Neuchâtel, le peloton formé par 140 coureurs provenant des 19 meilleures équipes mondiales passera une première fois sur la ligne vers 15h00, puis vers 16h00 et enfin l'arrivée sera jugée à 17h15 au pied du château, au cœur de Romont.

Les deux boucles sont déjà dessinées et se courent à 80 % dans notre district. Ainsi, la totalité du direct télévisuel proviendra entièrement de notre région ! Quelle opportunité extraordinaire puisque les images seront diffusées dans 136 pays et vues par plus de 20 millions de téléspectateurs.

Je vous invite donc toutes et tous à réserver, dès aujourd'hui, la date du 27 avril et je me réjouis déjà de vous rencontrer à cette occasion pour faire la fête et vivre ce magnifique événement.

Je profite aussi de remercier le conseil communal de son soutien accordé à l'organisation.»

Mme la Présidente indique à M. FAVRE que le conseil général n'a pas à se prononcer sur cette proposition s'agissant en fait d'une **information**, donc traité comme telle.

Chacune et chacun a néanmoins bien pris note de l'invitation qui lui est faite pour le 27 avril.

8.B. POSTULATS

Néant.

8.C. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'article 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

8.D. QUESTIONS

Mme la Présidente rappelle que le conseil communal y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance.

8.D.1. PARCAGE SUR LA PLACE DES ECOLES**■ Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général**

«Souvent, le week-end, la place de l'école, en vieille-ville, est utilisée par les enfants pour jouer au ballon ou faire du vélo/de la trottinette. Tout à coup, par exemple, on approche de la messe, des voitures arrivent et se garent au milieu de la place de l'école, rendant ainsi le jeu des enfants dangereux (tant pour les enfants que pour les carrosseries). Il est à préciser que le dimanche après-midi, il y a largement assez de places de parc libres dans ce secteur (j'en ai compté 30 dimanche dernier).

Question 1 :

Qui décide si le parcage de voiture est autorisé et à quel moment sur cette place et qui manipule ainsi les poteaux de dissuasion prévus à cet effet ?

Question 2 :

En attendant des impulsions du MEP pour l'aménagement du centre-ville, serait-il possible de limiter au strict minimum (par exemple aux manifestations) les moments où cette place de l'école est utilisée comme parking et de communiquer ces exceptions à la population ?»

■ Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic

« Qui décide ? Personne. Je pense que la place est ouverte en dehors des heures de cours et de classe. Il n'y a pas d'autorisation particulière à demander, à ma connaissance, par rapport à l'utilisation de cette place de parc. Votre remarque/proposition est notée et la réponse la plus intéressante viendra dans le cadre du MEP vieille-ville qui va, en particulier, s'occuper de la redéfinition des espaces publics comme la place de l'hôtel de ville et la place des écoles en particulier. Pour le reste, le conseil communal examinera dans quelle mesure il peut aller dans le sens que vous préconisez. »

■ Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général

« Je suis partiellement satisfait de la réponse, notre groupe étant particulièrement attentif au MEP vieille-ville. Ici, il s'agit d'une mesure qui ne coûte pas un franc et qui est simple à mettre en place et qui n'impacte que très peu sur les possibilités de parcage. J'aurais donc souhaité que le conseil communal prenne le temps de réfléchir à une réponse pour la prochaine séance.

■ M. le Syndic en prend bonne note.

8.D.2. ROUTE DE CONTOURNEMENT DE ROMONT

- Question de **M. Luc BARDET**, conseiller général, à M. le Syndic

« En consultant la liste des interventions au conseil général publiée sur le site Internet communal, j'ai été surpris de voir que la question du conseiller général PERRIN posée le 7 octobre 2021 concernant la route de contournement était classée « liquidée ».

Dans votre réponse, vous affirmiez, je cite, « qu'une information viendra très rapidement », et que, je cite toujours « que le conseil communal est bien conscient de l'importance pour la population de connaître l'avis du conseil par rapport à cette route de contournement ».

On sait donc maintenant que « très rapidement », c'est un minimum de 140 jours d'attente.

Depuis plus de quatre mois, aucune communication, ni à l'attention du conseil général ni de la population. Rien non plus à la commission d'aménagement, ce qui était pourtant présenté comme un préalable dans votre réponse.

Alors M. le Syndic, rapidement, c'est quand ?»

- Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

« Je vous répondrais, si je voulais plaisanter, à défaut que le conseil communal communique sur la route de contournement, il y en a qui s'en charge régulièrement. La population ne peut donc pas être frustrée d'information sur le sujet.

Il faut se souvenir que cette route de contournement est à l'étude depuis 10-15 ans. L'espace-temps par rapport à un tel projet fait que ce n'est pas en quelques mois ou quelques jours que nous pouvons y répondre. Vous savez qu'il y a eu un comité de pilotage, au mois de janvier, qui a dû se prononcer sur la variante qu'il préconisait pour le secteur Ouest (secteur chapelle Ste-Anne – site Nespresso).

Maintenant, la balle est dans le camp de la DIME (ex-DAEC) qui est en train de finaliser sa proposition pour le conseil d'Etat. Aux dernières nouvelles, on imagine que le conseil d'Etat devrait se prononcer sur la variante qu'il retient pour la partie Ouest avant Pâques.

Dès que possible, dès que le tracé sera retenu, on fera une information à l'attention du conseil communal, du conseil général et de la population. M. STEIERT m'a confirmé lundi sa participation à la séance qui devrait venir assez tôt après Pâques. »

- **M. BARDET** remercie M. le Syndic pour sa réponse... immédiate. »

9. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

9.1. FIBRE OPTIQUE EN VILLE DE ROMONT – REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL

- cf. annexe 7 – dossier de présentation
- cf. annexe 8 – lettre du 07.02.2022 adressée par la commune à la société ftth fr SA
- cf. annexe 9 – réponse du 01.03.2022 de la société ftth fr SA

- Intervention de **M. François HELFER**, conseiller général

M. HELFER explique la situation au moyen des documents annexés.

Il encourage toutes les personnes intéressées à remplir ces demandes en direct sur le site de la société ftth fr SA, afin de mettre la pression.

- Intervention de **M. Vincent BRODARD**, conseiller général

« Merci pour les informations que vous venez de nous donner. Mon idée était de savoir s'il y avait moyen de réactiver les choses et faire avancer cette couverture qui n'est pas particulièrement favorable dans la région. Je partage votre point de vue. Toutes les démarches et interventions auprès de cette entreprise vont permettre de faire avancer les choses. Merci. »

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« Ma conclusion vous est destinée Mme la Présidente et je félicite au passage le futur Président du conseil général M. BEAUD.

Félicitations aussi au premier vice-président M. JORDAN. C'est une première année de législature qui vient de se terminer mais vous avez eu la chance et l'honneur d'être la première Présidente du conseil général du parti des Vert·e·s.

Malheureusement, vous n'avez pas été gâtée au niveau des manifestations et les représentations publiques qui vont avec cette fonction de Présidente du conseil général. Mais vous aurez l'occasion de vous venger ce samedi lors du carnaval de Romont. Je regrette que vous n'ayez pas pu user ce soir de votre droit de « préséance » pour choisir entre le oui et le non ! Nous étions à 2 abstentions et il vous aurait appartenu de choisir entre le OUI et le NON.

Je laisse imaginer les uns et les autres ce que vous auriez voté ! Je tiens à relever que vous avez assumé cette fonction de manière extrêmement appliquée et efficace, surtout avec une nouvelle équipe au niveau du conseil général, du bureau ou des commissions.

Ce n'était pas évident avec l'introduction du nouveau règlement du conseil général où on a encore pu constater ce soir que tout le monde ne l'a pas encore intégré ! Vous avez su imprimer, sans devoir l'imposer, un ton adéquat pour ne pas dire agréable aux délibérations.

Maintenant, vous allez rentrer dans le rang. Je suis certain que vous allez rapidement à nouveau retrouver vos thèmes de prédilection et votre verve.

Au nom du conseil communal, au nom du conseil général et au nom de la population, je tiens à vous transmettre nos sincères remerciements pour votre engagement.

Comme vous ne devez certainement pas manquer de fleurs et comme vous avez manqué beaucoup d'apéritifs, j'ai le plaisir de vous offrir ces bouteilles de vin. »

«Applaudissements. »

CONCLUSION DE MME NICOLE BARDET, PRESIDENTE

«MERCI M. le Syndic pour ces mots fort sympathiques. Je me souviens avoir inauguré le mobilier urbain et que nous avons été bien arrosés dans tous les sens du terme !

Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. BARD dès ce soir ou demain matin à la première heure. Merci par avance.

Avant de mettre un point final à mon année de présidence, je vous invite toutes et tous à partager le verre de l'amitié qui nous est servi au fond de la salle.

Il est 22h22. Je clos les débats et vous souhaite une belle fin de soirée. »

«Applaudissements. »

La Présidente



Nicole BARDET

Au nom du conseil général

Le Secrétaire



Yves BARD

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Projet nouvelle école : dossier présentation (pt 2. ODJ)
2. Esplanade Arruffens : dossier présentation (pt 3.1. ODJ)
3. Zone 30 km/h intra-muros : dossier présentation (pt 3.2. ODJ)
4. Achat véhicule édilitaire : dossier présentation (pt 3.3. ODJ)
5. Sécurisation domaine public : dossier présentation (pt 3.4. ODJ)
6. Collecte déchets plastiques : dossier présentation (pt 7. ODJ)
7. Fibre optique : dossier présentation (pt. 9.1. ODJ)
8. Fibre optique : lettre 07.02.2022 de commune Romont à société ftth SA (pt. 9.1. ODJ)
9. Fibre optique : réponse 11.03.2022 de société ftth SA à commune Romont (pt. 9.1. ODJ)



Projet de nouvelle école



13.12.2021

- Réunion du collège d'experts
- Proposition (unanime) de retenir le projet du Team Aliénor pour la réalisation

31.01.2022

Décision du conseil communal de poursuivre avec le Team Aliénor

- Deillon et Delley (architectes)
- Gex et Dorthe (ingénieurs civils)
- Erne SA (constructeur bois)
- L'atelier du Paysage (architectes paysagistes)



01.02.2022

Exposition publique des travaux des participants au MEP (très bon accueil)

14.02.2022

Décision du conseil communal de nommer en son sein un groupe de travail pour la suite des opérations:

- **Mme Jaquier-Eltschinger (SED)**
- **Mme Stefanie Losey (SEF)**
- **M. Emmanuel Bussard (UME)**
- **Le syndic pour la coordination**



17.02.2022

Séance préparatoire avec le Team Aliénor

18.02.2022

1^{ère} séance de la délégation du conseil communal



Suite des travaux

- **Quel position et rôle de la CGRR dans la suite du projet ?**
- **Détermination des contrats avec mandataires**
- **Choix de procédure de réalisation (entreprise totale ou générale – « livre ouvert » - mixte)**
- **Activation des groupes d'accompagnants:**
 - **Enseignants (+ enseignants sport)**
 - **Communes du cercles scolaires**
 - **Parents**
- **Discussion des synergies avec COGI**

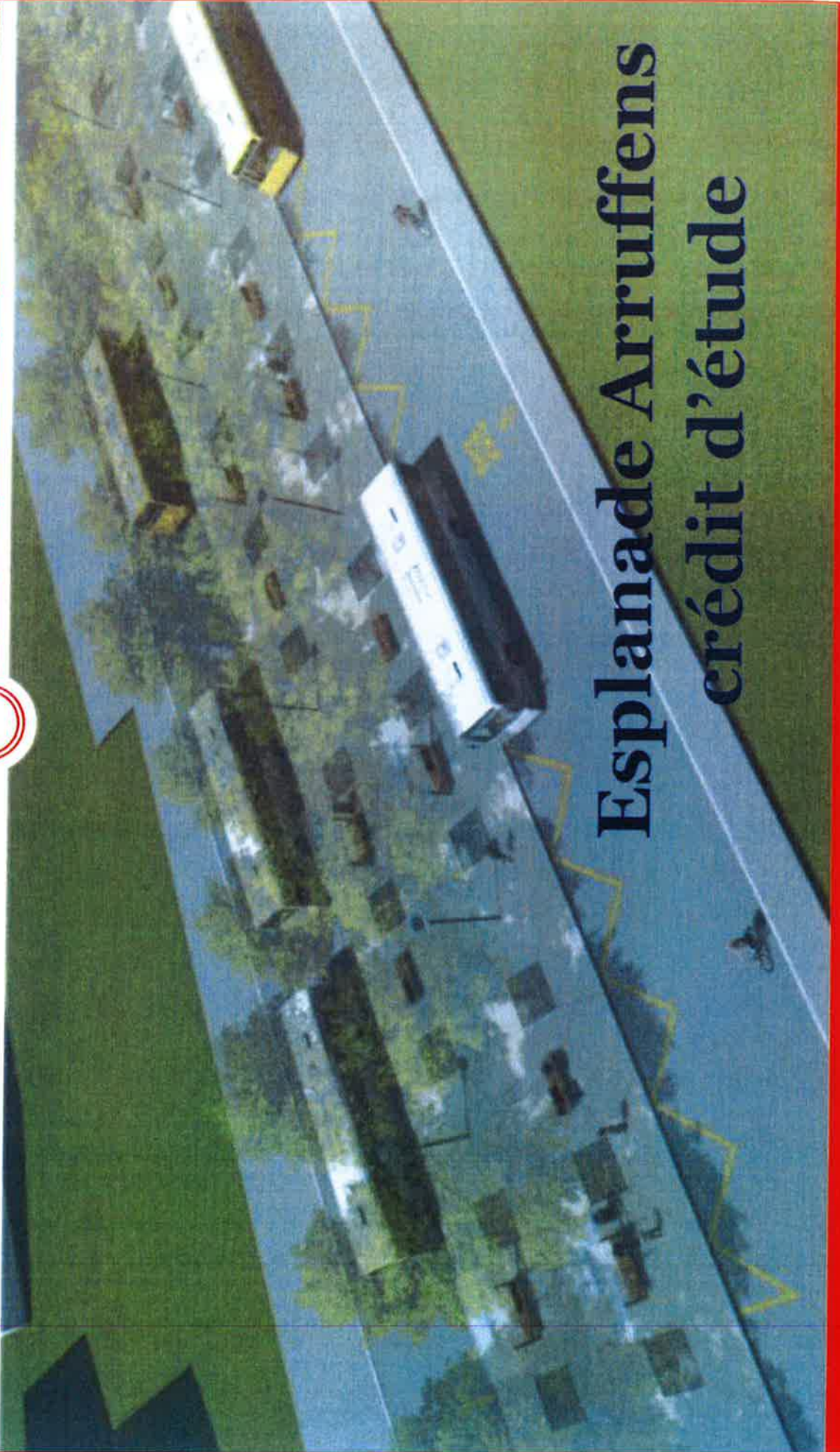


Planning

- **Prématuré d'arrêter maintenant un planning précis.**
- **Ambition : d'ici l'été (début ou fin), avoir réalisé les études en vue de :**
 - **Demande d'un crédit d'investissement**
 - **Demande de permis de construire**
- **Début des travaux de réalisation : 1^{er} trimestre 2023**
- **Dans l'intervalle (vraisemblablement en mai 2022) : demande d'un crédit d'étude complet**



Merci de votre attention



Esplanade Arruffens crédit d'étude





Situation actuelle

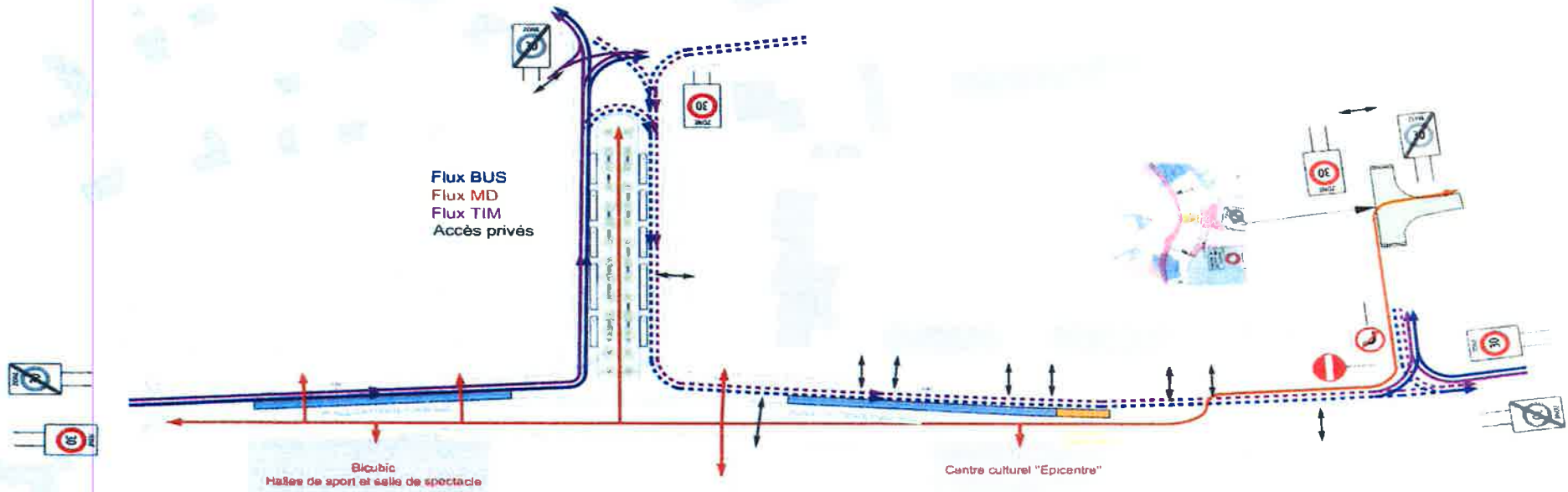
- **Dangereuse**
- **Chaotique à certaines heures**
- **Arruffens utilisée comme route de transit**
- **1'000 élèves au CO**
- **600 habitants dans le quartier En Bouley**
- **Mobilité liée au Carré d'AS – Bicubic – Epicentre**
- **Habitants, commerces et restaurants du coin -**



Situation future et objectifs

- **+ 500 élèves de 4 à 12 ans**
- **+ Augmentation du nombre d'habitants (ex. Cité des Echervettes: 260 logements + 7- 800 personnes)**
- **Améliorer la sécurité à tous les niveaux**
- **Volonté de promouvoir les transports publics et la mobilité douce (à pied, à vélo) vers l'école pour les élèves et les enseignants**
- **Décourager le trafic de transit**
- **Préserver l'accès aux infrastructures scolaires, sportives et culturelles**
- **Maintenir et valoriser le paysage et ses vues; etc.**







Principe de circulation des vélos



Pistes cyclables

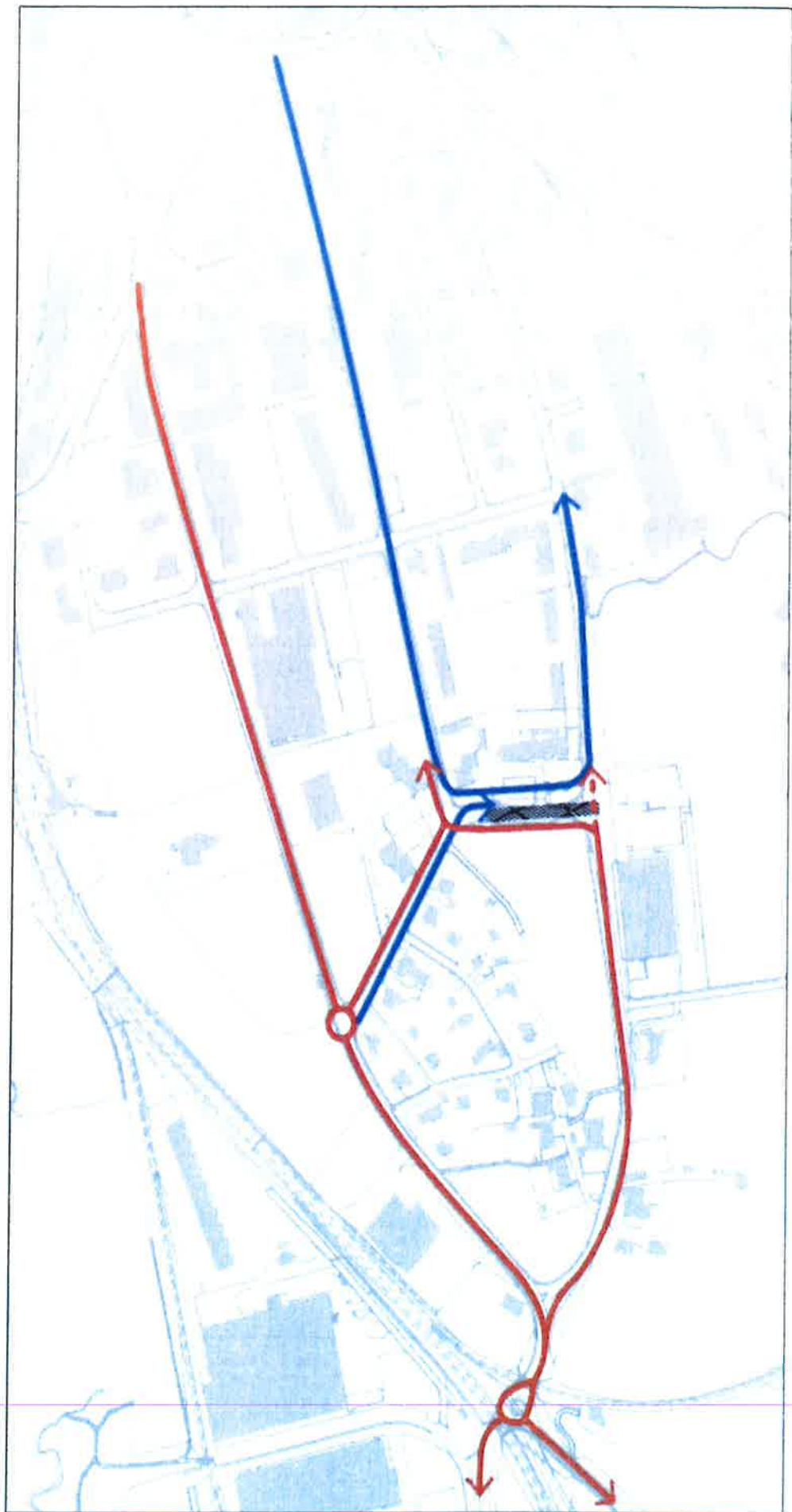
- actuelles
- - - projetées
- • contre-sens

Voies partagées (zone 30 → priorité cycle)

- actuelles
- - - projetées

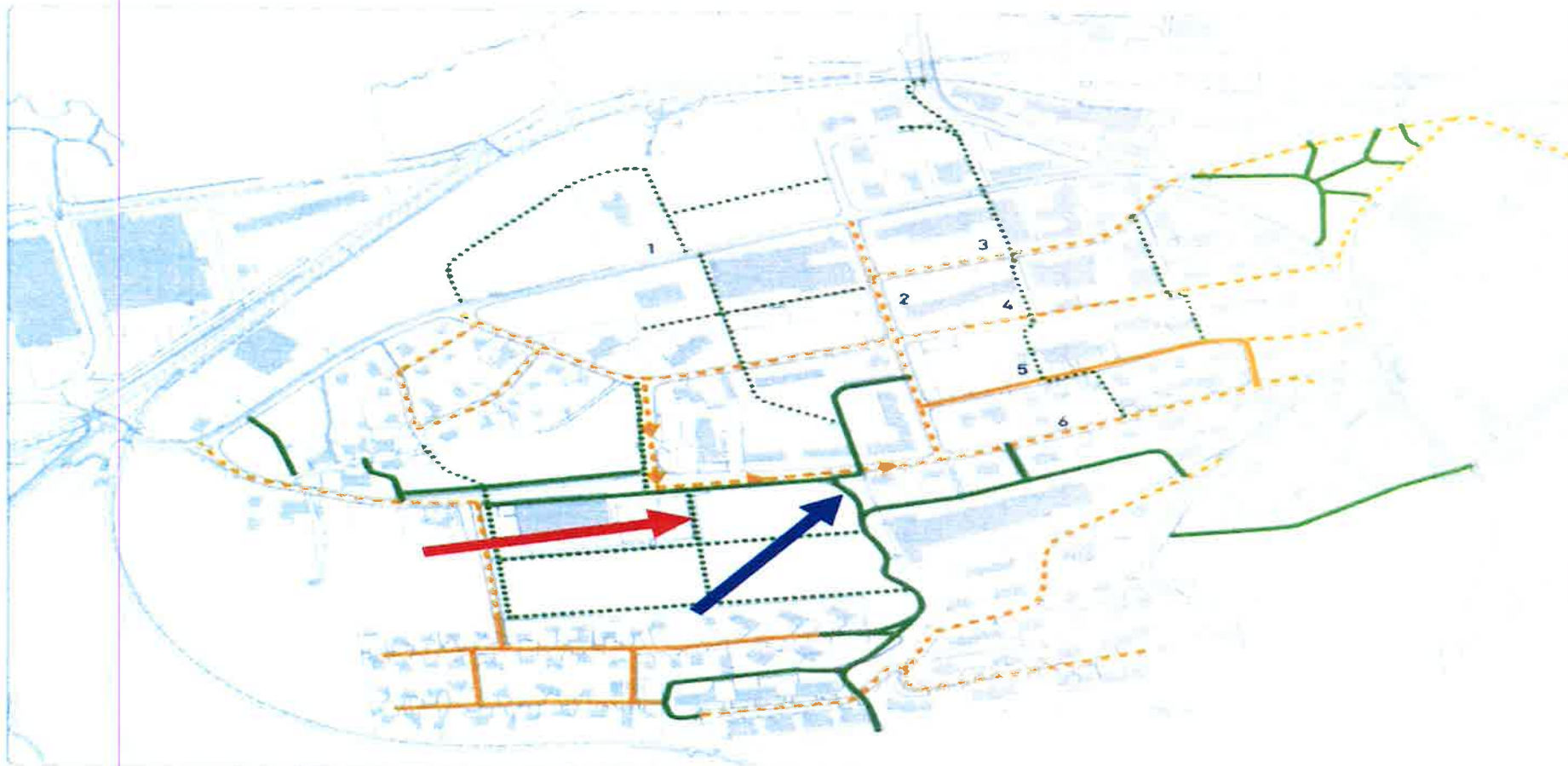


Principe de circulation des bus





Principe de circulation des piétons et piétonnes



Chemins piétons

- actuels
- - - projetés

Voies pacifiées (zone 30 → priorité activités riveraines)

- actuelles
- - - projetées



Principe de circulation du transport individuel motorisé (TIM)



Limitation 50

— actuelles
- - - projetées

Limitation 30 / Zones 30

— actuelles
- - - projetées



Place de fête





Objet de la demande de crédit : phase de projet

Périmètre : du débouché de la route En Bouley et parking du Bicubic jusqu'à la route de la Condémine





Objet de la demande de crédit : phase de projet

Mandataires :

- **Principalement : ingénieurs-civils**
- **Si nécessaire : ingénieurs mobilité**
- **Sûrement : architectes paysagistes**

Prestations couvertes (selon art. 3.2 SIA 103):

- **Etude de projet : Avant-projet / Projet de l'ouvrage /
Procédure de demande d'autorisation**
- **Appel d'offres**



Planning

- **Parallèle aux études concernant l'école**
- **Demande crédit d'investissement en 2022**
- **Début des travaux de réalisation 2023**



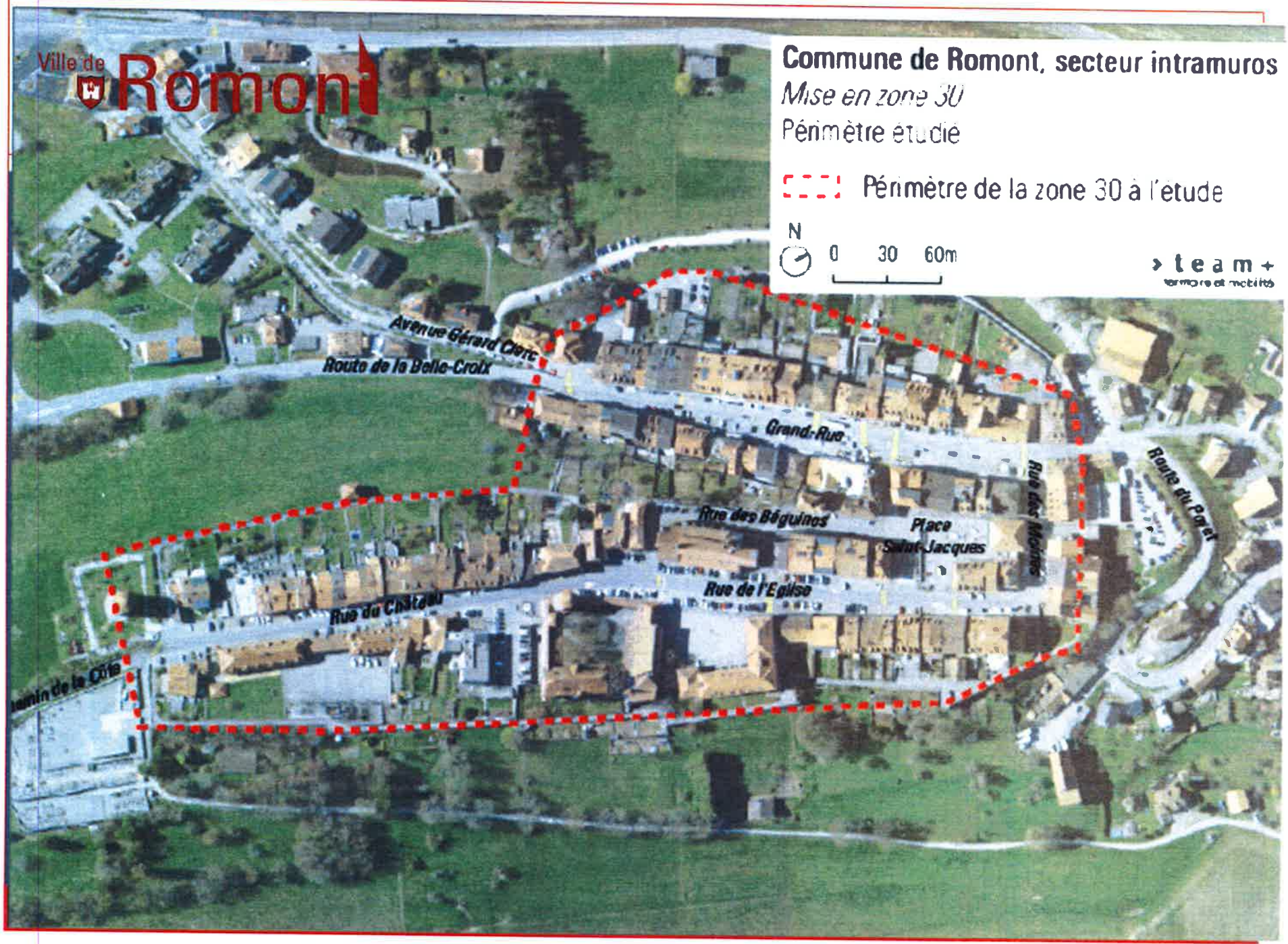
Merci de votre attention

Commune de Romont, secteur intramuros
Mise en zone 30
Périmètre étudié

 Périmètre de la zone 30 à l'étude



 team+
territoire et mobilité





Séance du conseil général du 24.02.2022

Message 3.2

Zone 30 dans l'intramuros

Demande de crédit de CHF 100'000.-



OBJECTIFS

- **Proposer un régime de circulation en adéquation avec:**
 - le cadre historique
 - la densité du bâti
 - la sécurité des piétons et des autres usagers de la voirie
- **Réduire les émissions de bruit**

**→ FAIRE COHABITER TOUS LES USAGERS DE LA VOIRIE
DANS UN ESPRIT DE PRUDENCE ET DE PREVENANCE**



HISTORIQUE

- **21 février 2019: demande de crédit pour une étude**
- **Eté 2019: présentation de cette étude à la CAM et au comité des commerçants de la vieille ville**
- **Discussions qui ont abouti sur la demande de crédit du MEP**
- **Septembre 2021: discussions avec le SPC sur la zone 30**
- **Décembre 2021: expertise faite par Team+**
- **24 février 2022: demande de crédit pour la procédure et la réalisation**

Procédure

- **Rappel: une zone 30 nécessite une dérogation aux limitations de vitesse selon l'art. 108 OSR**
- **Procédure:**
 - **Expertise pour définir les mesures à prendre → validation par le SPC**
 - **Examen préalable par le SPC et le SMO → validation ou correction du projet**
 - **Présentation publique possible**
 - **Mise à l'enquête publique → oppositions / traitement**
 - **Approbation des plans par le conseil communal**
 - **Approbation des plans par la DAEC**
 - **Mise en place provisoire des mesures: 1 année → analyse → validation ou mesures supplémentaires**

ATTENTION: les véhicules restent prioritaires, mais les conductrices et conducteurs sont tenus de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante (art. 22a OSR).



Mesures

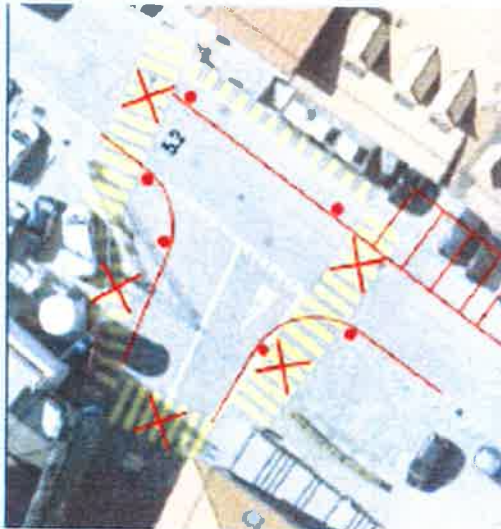
- **Mesures de base**
 - **Portes d'entrée de ville: signalisation 30 km/h**





Mesures

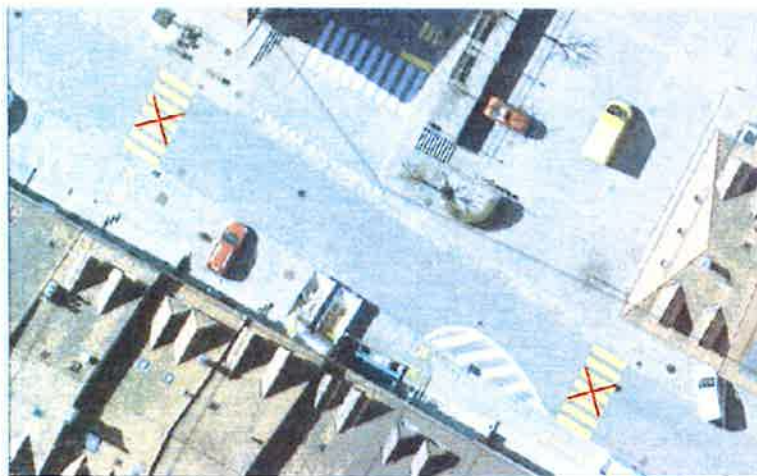
- **Mesures de base**
 - **Priorité de droite aux carrefours avec ligne de guidage**





Mesures

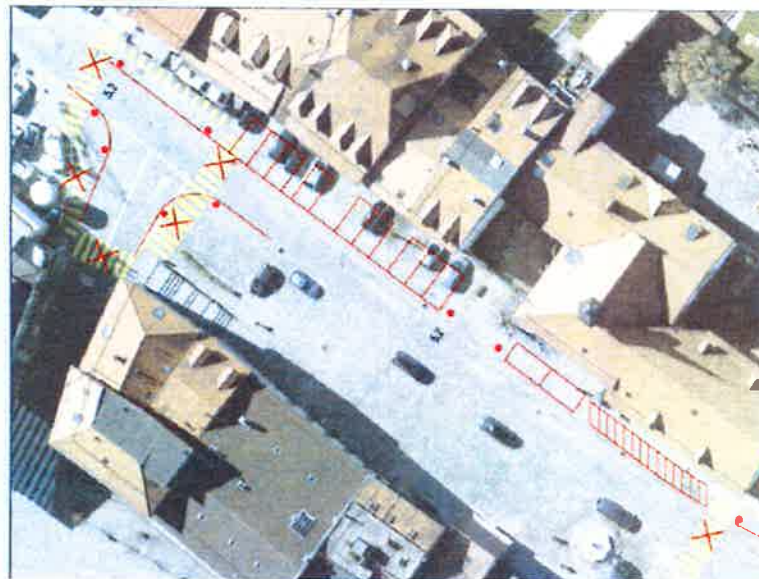
- **Mesures de base**
 - **Suppression des passages piétons**
 - **Exceptions à justifier: devant les écoles ou les EMS**





Mesures

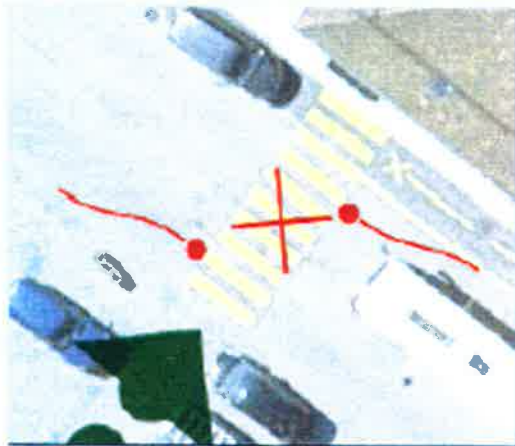
- **Mesures supplémentaires**
 - **Eloigner des murs les places de parc dans la Grand-Rue**





Mesures

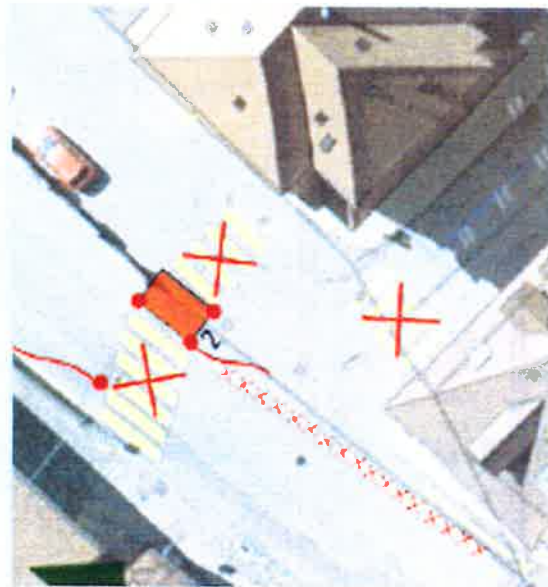
- **Mesures supplémentaires**
 - **Mise en place de potelets**
 - Couper les rectilignes
 - Favoriser certaines traversées piétonnes au droit des escaliers





Mesures

- **Mesures supplémentaires**
 - **Îlot de sécurité à la jonction de la route de la Belle-Croix et de l'Avenue Gérard-Clerc**





COÛTS

- **Demande de crédit de CHF 100'000.-**
- **Frais financiers: CHF 5'000.-**



Merci pour votre attention
Le conseil communal



Séance du conseil général du 24.02.2022

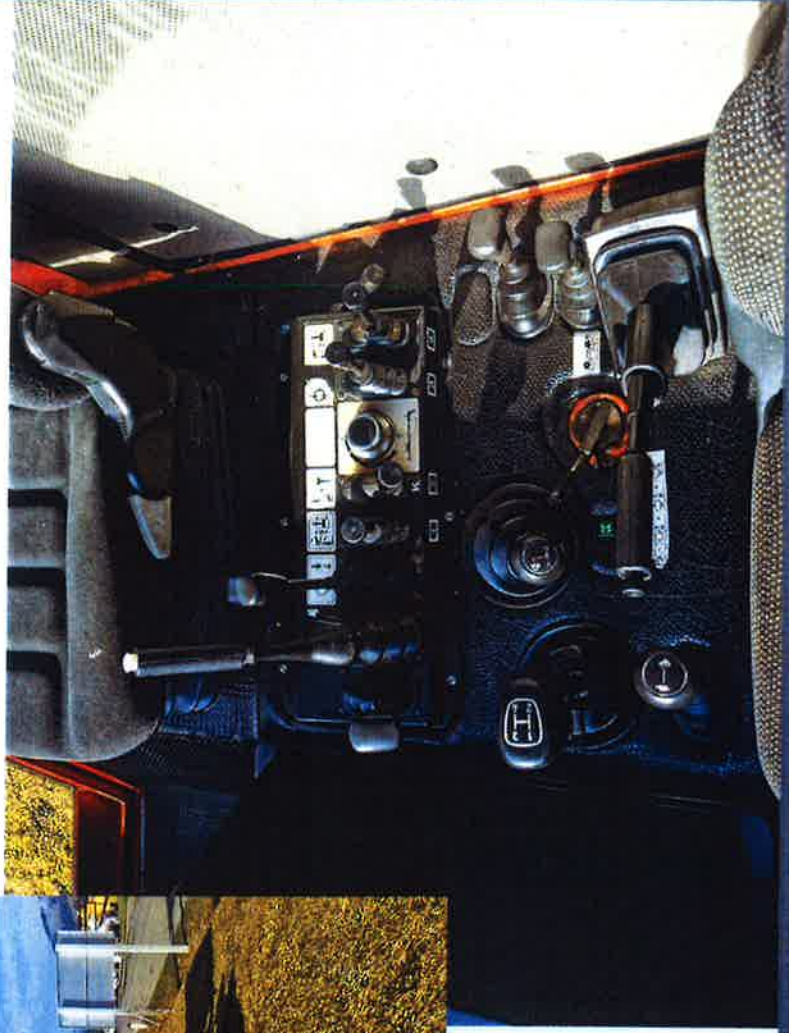
Message 3.3

Demande de crédit de CHF 220'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire en remplacement du Reform 880S





Ville de **Romont**



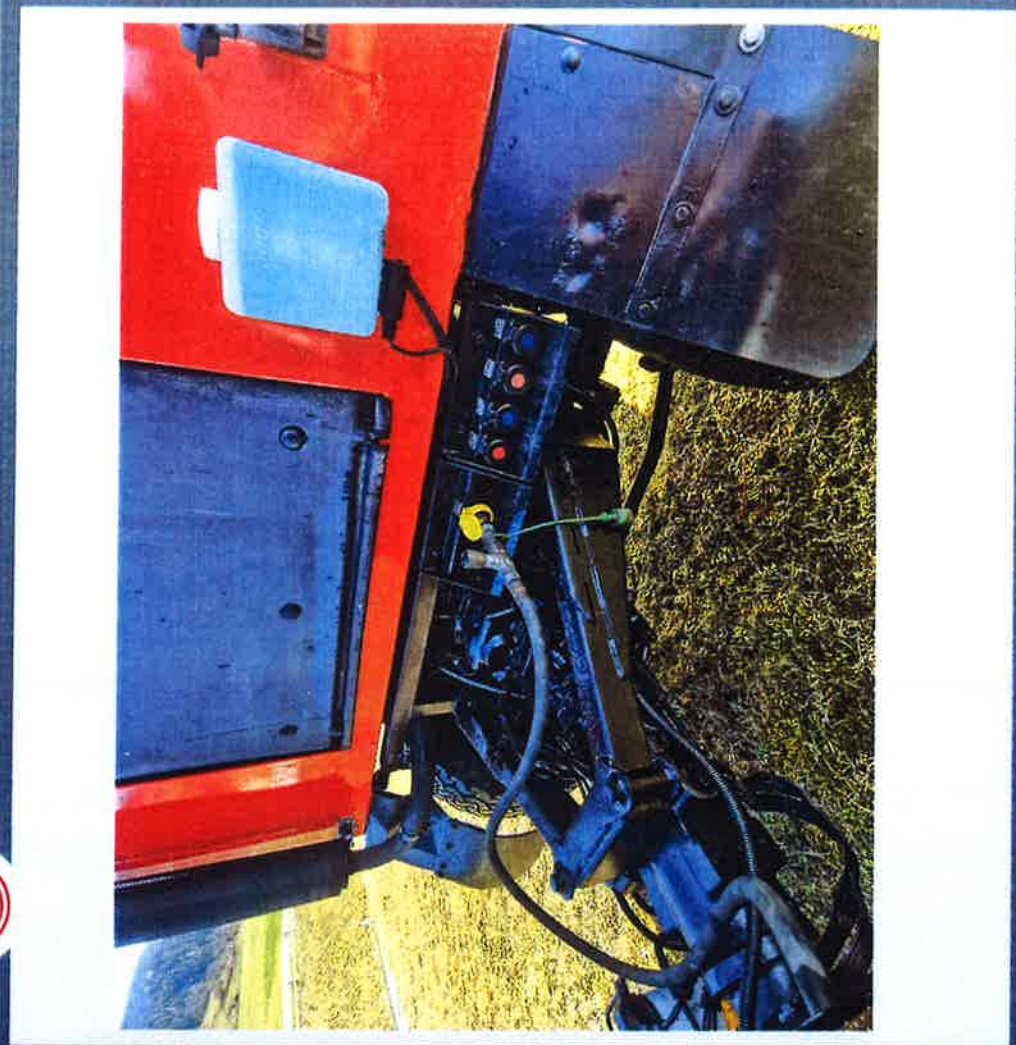
Ville de  **Romont**





Ville de  **Romont**





Ville de  Romont





Marque	Fonction	Mise en circulation	Valeur à neuf	valeur assurance selon tableau GG	KM kilomètres	Heures	Investissement/ remplacement	coût
Sensa	Remorque	09.11.1990						
John Deere	Tondeuse (Glaney)	16.05.2000	35'000.00 CHF	33'000.00 CHF		1'935		
Reform 880 S	Camion	09.09.2003	142'128.00 CHF	192'500.00 CHF		11248	2022	200'000.00 CHF
Humbaur HT 2000	Remorque	27.04.2004	6'623.00 CHF					
MFH 2500	Balayeuse	11.02.2008	137'760.00 CHF	157'300.00 CHF	30'480	5588	2023	150'000.00 CHF
Hako TREMO XS6	Pont basculant	08.05.2008	126'266.00 CHF	192'500.00 CHF	59'537	6823	2021 *	150'000.00 CHF
Pony P4	Pont basculant	14.07.2011	200'000.00 CHF	181'230.00 CHF	50'484	4582	2024	200'000.00 CHF
Renaud Kangoo	Voiture de service	13.07.2012	22'000.00 CHF	26'300.00 CHF	126'500		2023	30'000.00 CHF
John Deere	Tondeuse Hélicoidale	31.03.2016	40'500.00 CHF			505		
Vandaele TV 160	Broyeuse	17.06.2014	41'000.00 CHF					
Reform T10 X	Multi/porte-outils	13.09.2016	253'107.00 CHF	275'000.00 CHF	32'006	3'600	2026-2028	
Humbaur HT 3500	Remorque	22.08.2018	11'040.00 CHF					
Weidemann	Chargeuse	16.10.2018	92'500.00 CHF	101'800.00 CHF		408		
Iseki	Tondeuse (Vignetta)	12.01.2021	44'000.00 CHF					
Ford Transit	Pont basculant	01.03.2021	54'580.00 CHF				2034	
Glouton	Aspirateur électrique	2008	25'000.00 CHF				2024	30'000.00 CHF
			1'231'504.00 CHF	1'159'630.00 CHF				

Objet du message du 24.2.2022

* en attente de réception

Etat au 04.02.2022



Séance du conseil général du 24.02.2022

Message 3.4

Sécurisation des chemins piétonniers:

Demande de crédit de CHF 150'000.-



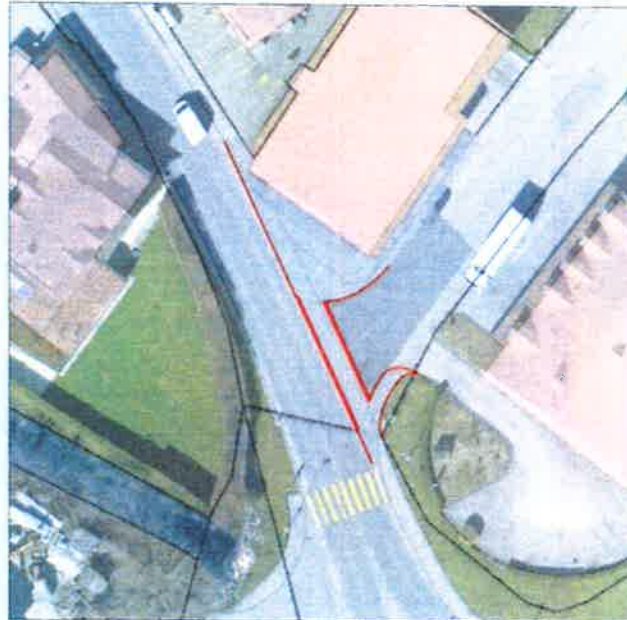
OBJECTIFS

- **Sécuriser les trajets piétonniers sur le domaine communal pour:**
 - **les grands**
 - **les petits**
- **Favoriser les déplacements à pied**



1^{ère} mesure: Impasse de la Maladaire

→ Création d'un trottoir traversant entre l'ancienne et la nouvelle laiterie

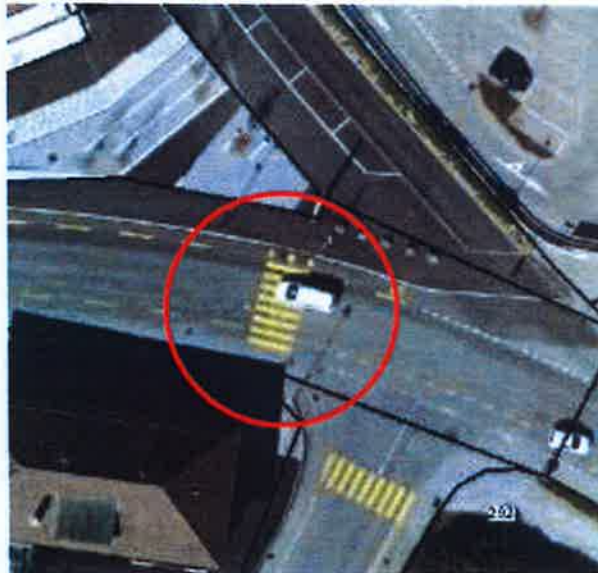


→ Coûts: CHF 100'000.-



2^{ème} mesure: passage pour piétons à la route de Billens

→ Création d'un îlot au passage piéton amont



→ Coûts: CHF 50'000.-



COÛTS: résumé

- **Demande de crédit de CHF 150'000.-**
- **Frais financiers: CHF 7'500.-**



Merci pour votre attention
Le conseil communal



Séance du conseil général du 24.02.2022

Message 7

**Détermination du Conseil communal sur le postulat n°1
«*Collecte et recyclage des déchets plastiques*»**



L'élimination du plastique en Espagne donne lieu à des exportations illégales vers la Malaisie et le Cambodge

UN TRAFIC DÉMANTÉLÉ

« DIANE CAMBON

Espagne » L'affaire était juive. Entre 2018 et 2020, les trafiquants auraient gagné quelque 15 millions d'euros en exportant depuis le port de Valence pas moins de 16 000 tonnes de déchets plastiques contaminés vers des ports asiatiques. Selon l'enquête révélée par la Garde civile espagnole, qui a procédé à l'arrestation de 27 personnes fin décembre, l'organisation illégale s'était spécialisée dans la récupération des plastiques usages issus des exploitations intensives sous serre d'Andalousie et du Levant.

A la tête du réseau, cinq ressortissants chinois qui étaient chargés de racheter à un bon prix les bâches plastiques aux agriculteurs pour les acheminer ensuite vers la Malaisie, mais aussi le Cambodge et la Thaïlande. « Les membres du réseau ne se compliquaient pas la vie. Le plastique recouvert de produits phytosanitaires toxiques était trituré, rincé avec un jet d'eau et emballé », assure le lieutenant en charge de l'enquête.

Des indices dès 2019

La marchandise était ensuite vendue à des usines de retraitement, opérant pour beaucoup sans permis et avec peu de considération pour la protection de l'environnement et dans des conditions dangereuses pour les travailleurs. Une fois nettoyé de tous produits toxiques, le plastique était alors revendu à la Chine pour être réutilisé.

Les autorités espagnoles ont eu vent de ce trafic en mai 2019 lorsque cinq containers sur douze en provenance d'Espagne ont été retournés à l'expéditeur depuis la Malaisie. Des renvois qui ne sont pas passés inaperçus puisqu'ils avaient suscité à l'époque une déclaration officielle de Yeo Bee Yin, la ministre de l'Environnement de Malaisie. « Les pays développés, dont l'Espagne, doivent être responsables avec les déchets qu'ils



Les déchets plastiques faisaient l'objet de juteux trafics illégaux. DR

envoient. Nous refusons d'être la poubelle du monde. L'Espagne devra payer les frais de renvoi des containers contaminés », pouvait-on lire dans le communiqué adressé aux autorités espagnoles.

« Nous refusons d'être la poubelle du monde »

Yeo Bee Yin

A l'époque, 14 pays en plus de l'Espagne ont été concernés par les retours de containers de plastiques contaminés, parmi lesquels la France, les États-Unis, le

Japon, le Canada et la Grande-Bretagne. La Malaisie comme le Cambodge se sont placés sur le créneau laissé vacant par la Chine, qui en 2018 avait cessé d'accepter les déchets du monde entier alors qu'elle en absorbait près de 60%.

Or ces nouveaux pays importateurs ont levé le ton et ont réclamé que les pays exportateurs respectent la Convention de Bâle (mai 2019), qui les oblige à décontaminer leurs déchets avant tout envoi. Malgré cet avertissement, l'organisation illégale espagnole a poursuivi son trafic au-delà de 2020. C'est avec la collaboration d'Interpol et des services policiers de Malaisie que la Garde civile a pu remonter la piste. Les trafiquants sont accu-

sés de délit contre l'environnement et d'appartenance à une bande criminelle.

« Nous espérons que cette affaire serve d'exemple pour ceux qui continuent à faire du commerce illégal avec les plastiques contaminés », assure Cesar Sanchez, directeur de la communication de Retorna, une association qui travaille avec Greenpeace pour sensibiliser le recyclage des récipients en plastique. En Espagne, le traitement des plastiques est un problème majeur, notamment dans les zones rurales. Les serres agricoles qui courent à perte de vue en Andalousie, mais aussi sur la côte du Levant (région entre Valence et Murcie), forment une véritable « mer de plastique ». Cet immense pota-

ger industriel qui nourrit l'Europe du nord génère chaque année 33 000 tonnes de déchets plastiques.

Du plastique des serres

« Il suffit de vous balader entre les serres pour découvrir les kilos de plastiques abandonnés qui se décomposent au soleil et deviennent des microparticules que l'on retrouve partout », assure Cesar Sanchez. Selon Greenpeace, près de 15% des bâches des agriculteurs, équivalant à cinq mille hectares, de la zone d'Almería ne passeront par aucun traitement de recyclage. La situation a empiré depuis que la Chine a cessé de racheter les plastiques usagers en 2018, reconnaît l'organisation écologique, qui dénonce les pra-

tiques à l'ancienne consistant à enterrer ou brûler les déchets plastiques.

Face à ce panorama desolant, la nouvelle loi sur le traitement des déchets plastiques, approuvée au parlement peu avant Noël, redonne espoir aux militants écologistes. « C'est un pas très important car cette loi implique davantage les entreprises qui fabriquent du plastique. Elles doivent également prendre en compte leur matériel une fois utilisé. Evidemment, ce coût va être repercuté sur la vente, mais c'est une façon d'obliger les entreprises à se responsabiliser aussi de l'après-vente et d'éviter ainsi les trafics illicites de revente de plastiques contaminés », assure Cesar Sanchez. »



Séance du conseil général du 24.02.2022

Divers

Réponse à la question de Monsieur Vincent Brodard

(Intervention n°47)

Annexe n° 7 du PV du Conseil général

du 16 décembre 2021



Etat actuel du réseau

Ci-contre, vous trouvez l'état actuel du réseau de fibre optique fribourgeoise.

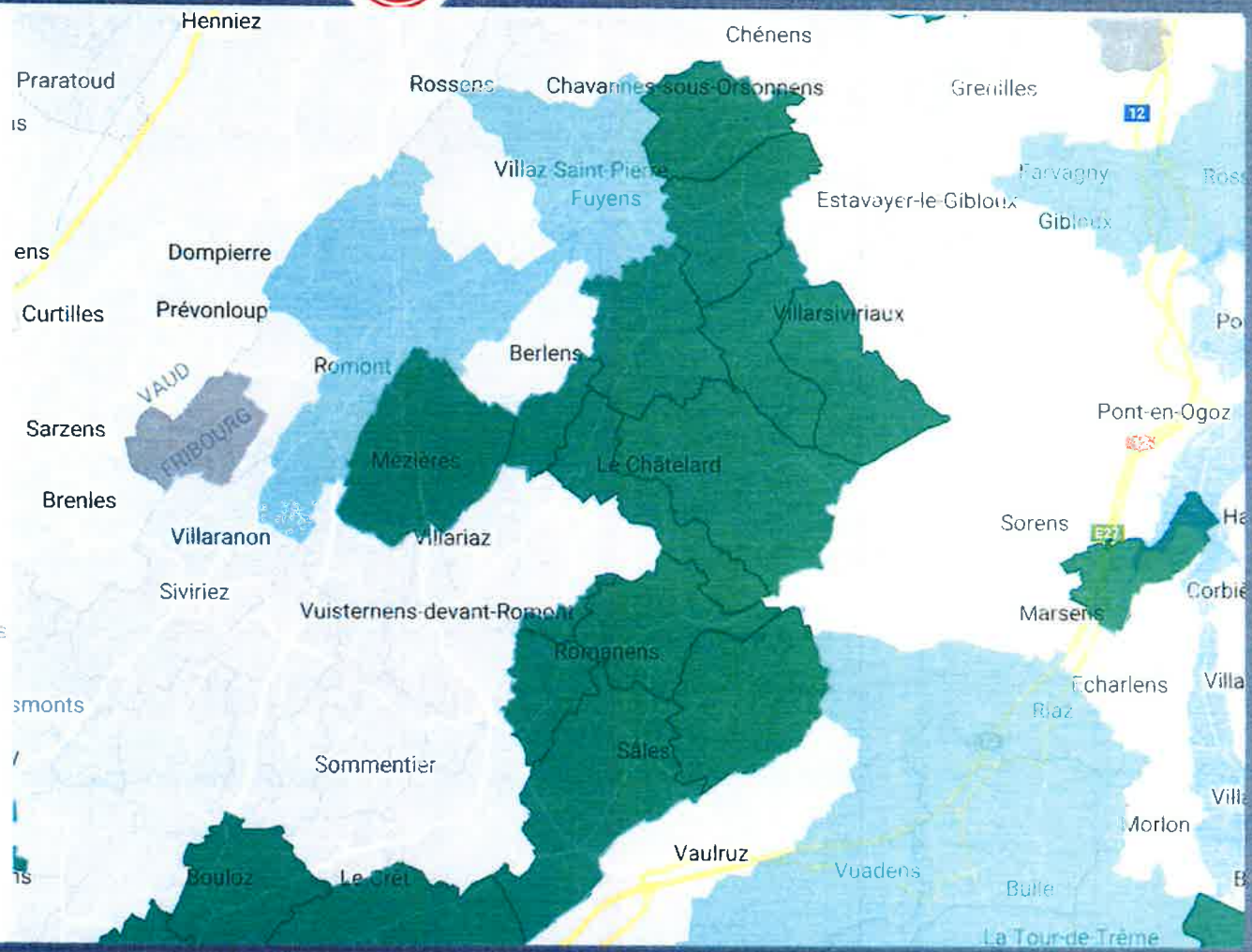
-  Les localités en vert foncé sont entièrement raccordées et opérationnelles (*).
-  Les localités en vert clair sont partiellement raccordées et opérationnelles (*).
-  Les localités en gris sont planifiées ou en cours de construction (*).

(*) Données non contractuelles. La carte représente les limites officielles des localités, mais en principe seuls les immeubles en zone à bâtir sont raccordés.

Propriétaires et régies

Votre immeuble est dans la zone du réseau en construction?

[Demandez votre raccordement](#)



Etat actuel du réseau

Ci-contre, vous trouvez l'état actuel du réseau de fibre optique tribourgeois.

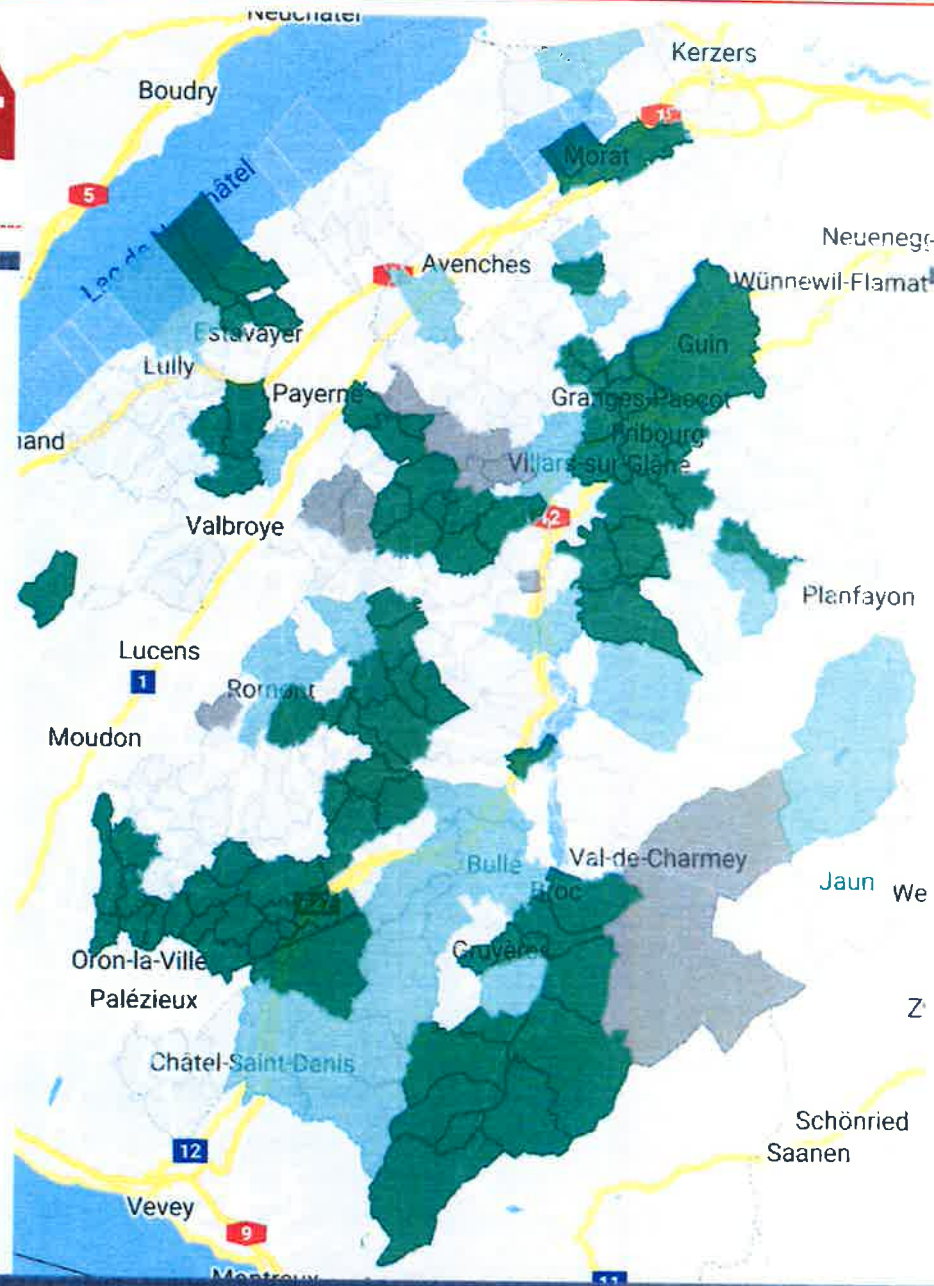
-  Les localités en vert foncé sont entièrement raccordées et opérationnelles (*).
-  Les localités en vert clair sont partiellement raccordées et opérationnelles (*).
-  Les localités en gris sont planifiées ou en cours de construction (*).

(*): Données non contractuelles. La carte représente les limites officielles des localités, mais en principe seuls les immeubles en zone à bâtir sont raccordés.

Propriétaires et régies

Votre immeuble est dans la zone du réseau en construction?

Demandez votre raccordement



Fournisseurs de services

Découvrez nos fournisseurs de services officiels.

Chacun d'entre eux est en mesure de vous proposer des offres attractives internet, téléphonie, TV numérique et HD. A choix, vous optez pour une offre individuelle ou combinée.

Les prestataires ci-dessous distribuent leurs services sur la fibre fribourgeoise. Vous pouvez vérifier la disponibilité exacte de chaque fournisseur à votre adresse à l'aide de notre [checker](#).



www.netplusfr.ch



www.init7.net



fiber.salt.ch



www.senselan.ch



www.sunrise.ch

Une partie de notre réseau est réalisée en coopération avec Swisscom.

Ftth fr SA
Route de Morat 135
1753 Granges-Paccot

ENVIRONNEMENT / DSU / sba

Romont, le 7 février 2022

Déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal de Romont

Mesdames, Messieurs,

La commune de Romont est régulièrement interpellée au sujet de la fibre optique, notamment par les habitants des quartiers ne bénéficiant pas de ce réseau à haut débit.

Pour rappel, votre communiqué de presse du 1^{er} février 2017 indiquait que les objectifs 2017-2018 de la société ftth fr était de se concentrer sur le raccordement des régions où le besoin était le plus fort en raison d'une mauvaise couverture en services de communications.

Quatre ans s'étant écoulés, les autorités communales se permettent de solliciter le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire afin de proposer à sa population et sociétés de la place une connexion internet optimale, actuellement indispensable non seulement pour les entreprises mais également pour toutes les personnes pratiquant le télétravail.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à sa requête, le conseil communal de Romont vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de sa considération distinguée.

Au nom du conseil communal :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Jean-Claude Cornu

Yves Bard

REÇU le

- 3 13 2022

Ville de Romont
Monsieur Jean-Claude Cornu
Rue du Château 93
CP 236
1680 Romont

Granges-Paccot, le 1 mars 2022

Déploiement de la fibre optique sur la commune de Romont

Monsieur le Syndic, Monsieur le secrétaire,

Votre courrier du 7 février dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de votre intérêt pour la fibre optique.

Le calendrier de déploiement de notre réseau FTTH est établi en tenant compte de nombreux critères et en coopération avec Swisscom. Les performances des infrastructures de télécommunication existantes et, partant, le débit disponible pour les habitants, sont déterminants.

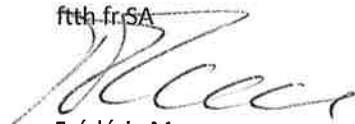
Nous constatons que plusieurs réseaux sont disponibles sur le territoire de la commune de Romont :

- Notre propre réseau de fibre optique FTTH, qui équipe à ce jour le secteur « Z.I. Bocheferra - Rte de Massonnens » (depuis 2016), ainsi que les nouvelles constructions et lotissements d'importance récents, en cours de construction ou à construire (notamment le quartier « Pré-des-Comtes »).
- Le télé-réseau de Gruyère Energie, modernisé et rééquipé en fibre optique jusque dans les armoires de distribution de quartier, qui couvre près de 700 bâtiments et 2'350 logements.
- Le réseau téléphonique de Swisscom, également modernisé et rééquipé récemment en FTTS (Fiber to the Street).

Au vu de ce qui précède, les habitants de Romont disposent sur l'ensemble du territoire d'un débit de l'ordre de 300 à 500 Mb/s. Ils peuvent bénéficier sans restriction de tous les services multimédias usuels (accès à Internet à très haut débit, télévision numérique et téléphonie) et, en particulier, pratiquer confortablement le télétravail. Dès lors, nous n'envisageons pas le déploiement systématique du réseau FTTH sur l'ensemble du territoire communal dans l'immédiat.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

ftth.fr SA



Frédéric Mauron
Directeur